

Objectif terre



Année internationale de la biodiversité

L'Objectif 2010 n'a pas permis de réduire la perte de diversité biologique. L'AIB permettra-t-elle de renverser la tendance? Entretien et point de vue.



Réforme de la GIE

Le Forum ministériel mondial sur l'environnement salue le dénouement de la Réunion extraordinaire simultanée des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm.



14^e Sommet de l'Union africaine

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement africains appuie l'Accord de Copenhague et demande que l'UA soit reconnue en tant que Partie à la CCNUCC.



Eau

Dakar accueille la 8^e Assemblée générale mondiale du Réseau international des organismes de bassin (RIOB)

Objectif terre

Objectif Terre est le bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone, conçu et produit par l'Observatoire de l'écopolitique internationale (OEI) pour le compte de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'OIF.

Conformément à la mission de l'IEPF, *Objectif Terre* contribue au renforcement des capacités nationales et au développement des partenariats dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement en diffusant de l'information en français sur les négociations et la mise en œuvre des trois conventions de Rio: changements climatiques, désertification et diversité biologique.

Les articles de ce bulletin sont publiés à titre informatif et ne reflètent pas nécessairement la position d'*Objectif Terre*, de son comité éditorial ou des institutions qui le soutiennent.

La reproduction des textes est autorisée à condition d'en mentionner la source (*Objectif Terre*, vol., n°, année, pages).

Directrice de la publication : Fatimata Dia Touré (IEPF)

Directeur de rédaction : Philippe Le Prestre (OEI-U.Laval)

Directrice adjointe de la rédaction : Jocelyne Néron (OEI)

Comité éditorial : Prosper Biabo (IEPF), Josée Cérone (IEPF), Rajae Chafil (IEPF), Fatimata Dia Touré (IEPF), Louis-Noël Jail (IEPF), Philippe Le Prestre (OEI), Jocelyne Néron (OEI), Yan Turgeon (OEI)

Rédacteur en chef : Yan Turgeon (OEI)

Rédaction : Ariane Gagnon-Légaré (gouvernance et biodiversité), Alex Perreault (gouvernance), Jérôme Gandin (eau), Julie Hagan (forêts), Louis-Alexandre Jacques (documents-terre, lecture et sur la toile), Clémence Mallatrait (changements climatiques), Lila Gagnon-Brambilla (désertification), Yan Turgeon (Francophonie)

Internet : Ariane Gagnon-Légaré

Photos de la une : AIB (R. Soldon) ; Réforme de la GIE (IIDD) ; Union africaine (DCI, Commission de l'Union africaine) ; Eau (RIOB)

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2010

Siège de la publication

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)
56, rue Saint-Pierre
Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
Téléphone : 1 418 692-5727
Site : www.iepf.org

Pour joindre la rédaction

Observatoire de l'écopolitique internationale (OEI)
Institut EDS
Pavillon des Services
2440, boul. Hochelaga, bureau 3800
Université Laval (Québec) G1V 0A6 Canada
Téléphone : 1 418 656-3274
Courriel : jocelyne.neron@ihqeds.ulaval.ca
Site : www.oei.ihqeds.ulaval.ca

SOMMAIRE

4 Année internationale de la biodiversité

2010: année d'espoirs pour la biodiversité?

Entretien avec David Duthie, observateur attentif de la CDB

6 Nagoya: quels enjeux pour l'Afrique?

Le point de vue de Bernard Yao Brou, correspondant national de la Côte d'Ivoire pour l'APA

8 Francophonie

1^{re} formation francophone sur les achats publics durables

Séminaire sur les défis des parlements nationaux dans la gouvernance de l'environnement et du développement durable

9 Gouvernance

11^e session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement

Réunion extraordinaire simultanée des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm

36^e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial

5^e réunion pour la cinquième reconstitution de la Caisse (FEM)

13 Accords multilatéraux sur l'environnement

13 Biodiversité

8^e réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages

6^e réunion du Groupe de travail sur l'article 8j

6^e Conférence de Trondheim sur la biodiversité

Conférence AIB de l'UNESCO: Science et politiques de la biodiversité

2^e réunion de Curitiba sur les villes et la biodiversité

12^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

18 Changements climatiques

15^e Conférence des Parties à la CCNUCC

5^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

14^e Sommet de l'Union africaine

2^e forum des partenaires pour les Fonds d'investissement climatiques (FIC)

23 Désertification

Atelier interrégional sur les indices et les systèmes d'alerte précoce des sécheresses

Première réunion du Groupe de gestion des questions d'intérêt (GGQ) sur les terres

24 Forêts

45^e session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT)

Séance spéciale de la FNUF-9

3^e réunion du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD

27 Eau

3^e réunion du Groupe euro-méditerranéen d'experts sur l'eau

8^e Assemblée générale mondiale du Réseau international des organismes de bassin (RIOB)

4^e Assemblée générale du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB)

5^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

30 Documents-terre

33 Liste des acronymes

35 Agenda international



Les pages intérieures de ce bulletin sont imprimées sur du papier contenant 100% de fibres postconsommation, procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz.

Quelle réforme pour la GIE?

La réforme de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE) vient de franchir une nouvelle étape avec la tenue de la première réunion simultanée des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (ExCP ; p. 10). À l'issue des négociations, les délégués ont adopté une décision omnibus dans laquelle ils approuvent la nomination d'un « chef commun ». L'effet le plus important de ce processus pourrait être l'ouverture d'autres chantiers de regroupement de conventions. Au lendemain de l'ExCP, les ministres réunis dans le cadre du Forum ministériel mondial sur l'environnement (ExCA-11/FMME ; p. 9) ont accueilli favorablement les options dégagées par le groupe consultatif de haut niveau pour l'amélioration de la GIE, qui préconise des réformes graduelles, sans fermer la porte à des réformes plus ambitieuses, telles que la création d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME) ou un renforcement du PNUE.

Le prochain grand chantier de la GIE pourrait d'ailleurs être celui de la biodiversité. Reconnaisant l'importance de renforcer les synergies dans ce domaine, les ministres encouragent les CP des accords relatifs à la diversité biologique à envisager des efforts en ce sens. L'idée n'est pas nouvelle puisque la CDB avait elle-même été initialement envisagée comme une convention « chapeau » qui harmoniserait les accords existants, avant de se matérialiser en un instrument au mieux *primus inter pares*. Les discussions actuelles sur la création d'une Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qu'*OT* résumera dans son prochain numéro, pourraient aboutir, en juin prochain, à la création d'un instrument d'évaluation scientifique de la biodiversité analogue au GIEC et susceptible, entre autres, d'améliorer les synergies entre les organes scientifiques des accords internationaux pertinents, de synthétiser diverses formes de connaissances sur la biodiversité et de renforcer les liens entre la science et la décision.

Cependant, au moment où les ministres paraissent décidés à faire de la biodiversité le deuxième grand chantier de regroupement des conventions, la CDB n'a toujours pas de régime sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA). Les progrès réalisés à Montréal à l'occasion de la 8^e réunion du Groupe de travail sur l'APA (GTAPA-8 ; p. 13) n'ont pas permis aux délégués réunis à Cali (GTAPA-9 ; compte-rendu dans le prochain numéro d'*OT*) d'achever l'ébauche du projet de protocole devant être soumis à la Conférence de Nagoya (CP-10 ; 18 au 29 oct. 2010), de sorte que trois scénarios sont présentement envisagés : l'adoption d'un protocole à part entière ; l'adoption d'un protocole-cadre dont certains points seront précisés ultérieurement ; et le report des négociations après la CP-10 de Nagoya. La myriade de crochets et de points en suspens porte à croire que l'adoption d'un régime sur l'APA d'ici à la fin de l'année est tout aussi improbable qu'un regroupement des accords sur la biodiversité. Dans les pages suivantes, des experts présentent quelques-uns des enjeux des négociations sur la biodiversité.

Le lancement de l'Année internationale de la biodiversité (AIB) n'occulte toutefois en rien les négociations sur le prochain régime climatique dont plusieurs auraient souhaité qu'elles se concluent de façon spectaculaire à Copenhague (CP-15 ; p. 18). À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement africains, réunis à Addis-Abeba dans le cadre du 14^e Sommet de l'Union africaine (UA ; p. 21), ont demandé que l'organisation, qui regroupe 53 pays d'Afrique, soit reconnue en tant que Partie à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Les négociations pourraient prendre un nouveau tournant maintenant que l'Afrique est décidée à négocier en bloc.

Entrevue

2010 : année d'espoirs pour la biodiversité ?

Entretien avec M. David Duthie

L'accroissement de la diversité biologique de plusieurs États insulaires est-il le signe que l'Objectif de 2010 est... partiellement atteint? «Ce pourrait être perçu de manière positive, mais en fait c'est négatif, car l'augmentation résulte de l'introduction d'espèces, dont certaines deviendront envahissantes», explique David Duthie, un observateur attentif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui a rejoint l'Unité sur la biosécurité du PNUE en 2005. Dans cette entrevue accordée à *Objectif Terre* en marge de la huitième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (GTAPA-8; p. 13), il nous livre ses impressions sur les défis à relever pour faire de l'Année internationale de la biodiversité (AIB) un succès. M. Duthie s'exprime en son nom personnel et son point de vue ne reflète pas nécessairement celui de son employeur.

Propos recueillis par Ariane Gagnon-Légaré

Objectif Terre – *Quelles sont vos attentes face à l'Année internationale de la biodiversité ?*

David Duthie – Je ne suis pas, personnellement, un grand fan des «années internationales». Bien qu'elles puissent contribuer à accroître l'importance accordée à une question, elles présentent un risque de saturation médiatique et de désensibilisation. L'AIB est ainsi l'occasion de faire connaître plus largement la Convention sur la diversité biologique (CDB), qui est la plupart du temps discutée lors de réunions internationales, au sein de cercles d'initiés. L'AIB offre à la Convention la chance de se redéfinir réellement, face à une audience plus vaste, et de dépasser la biodiversité comme simple effet de mode. Le terme a tendance à être employé d'une manière globale, ce qui n'a pas de sens, au bout du compte, dans le quotidien des gens, ni ne rend compte des liens multiples existant entre ce quotidien et la biodiversité. Car pour atteindre les objectifs liés à la biodiversité, il faut décomposer la biodiversité en plus petites réalités, en petites actions, afin de modifier notre impact. Si l'AIB doit être un succès, elle augmentera non seulement la popularité du mot et la compréhension du concept global, mais elle entraînera aussi des changements concrets dans les actions et les comportements qui ont une incidence sur la biodiversité.

OT – *Quelles sont vos attentes face à la 10^e Conférence des Parties de la CDB (CP-10), notamment en termes de plan stratégique ou de nouvelles cibles ?*

DD – La CP-10 sera très très importante. Elle s'inscrit dans la transition d'une *définition* de ce qui doit être accompli sous la Convention, vers la *mise en œuvre* de ce qui doit être fait. Nous avons amorcé ce processus avec le premier Plan stratégique, un premier pas fait de manière un peu approximative. Je crois que les Parties sont maintenant prêtes à faire face aux progrès réalisés, ou non, ces cinq dernières années et à élaborer un nouveau plan stratégique introduisant plus de rigueur, en termes de ce qui peut être fait, pour suivre réellement les changements sur le terrain. Je crois que l'arrimage entre les indicateurs qui serviront à faire le suivi de l'objectif post-2010 et de la stratégie est un pas en ce sens. C'est la contribution déterminante attendue des travaux du Groupe de travail sur l'examen de la mise en



David Duthie a pris part à la GTAPA-8 à titre de représentant du PNUE.

Photo : Objectif Terre

œuvre de la CDB. Tout le travail qui sera abattu entre aujourd'hui et octobre 2010 vise à fournir aux Parties les documents et l'information utiles pour prendre de bonnes décisions à la CP-10. Les attentes sont élevées, tous les espoirs sont permis !

OT – *Et quels sont les points positifs et négatifs dans la façon dont le Plan stratégique et l'Objectif de 2010 ont été adoptés, puis utilisés ? Est-ce une bonne idée de continuer dans la même voie ?*

DD – Je crois qu'il est inévitable qu'il y ait un objectif post-2010, ou une série d'objectifs, mais il me semble que trop d'attention est accordée à une mesure globale. La clé, comme je le disais plus tôt, n'est pas de se concentrer sur une seule cible – «réduire de manière significative la perte de biodiversité» –, qui est tout simplement inatteignable à l'heure actuelle – et jusqu'à ce qu'on refaçonne profondément notre monde, en rajustant notamment nos modèles de développement –, sans quoi la perte de biodiversité se poursuivra... Cependant, il est clair qu'en plusieurs endroits, il est possible de remporter des victoires partielles, mêlées à des défaites partielles... Car des parts de la biodiversité peuvent être améliorées, alors que d'autres déclinent. Et il n'y a pas de manières réalistes d'en arriver à un seul indice rendant compte de tout cela. Un exemple simple : la richesse en espèces augmente dans plusieurs des pays de la planète, particulièrement les petits États insulaires. Ce pourrait être perçu de manière positive, dans le cadre de l'Objectif de 2010, mais en fait, c'est négatif, car l'augmentation résulte de l'introduction d'espèces, dont certaines deviendront envahissantes. C'est un bon exemple de la nécessité d'aller voir ce qui se cache derrière un macro-indicateur. Je crois que nous améliorerons le suivi d'un éventuel objectif post-2010, qu'une plus grande attention sera accordée à mesurer un panier d'indicateurs et que les pays pourront rendre compte sur chacun de ces indicateurs, séparément. Ça nous en apprendra bien plus sur ce qui se passe en termes de changement d'utilisation des terres, de foresterie, de plantes envahissantes, etc. Adapter le panier d'indicateurs aux différents programmes de travail de la CDB sera une amélioration majeure dans la manière dont la mise en œuvre des Parties est suivie. Prenez le 4^e rapport national, que les Parties remettent ces jours-ci... je crois que nous en avons reçu 60 ou 70... C'est un progrès majeur dans le respect de la date butoir pour remettre ces rapports. Je ne les ai pas examinés, mais ce qu'on me dit, c'est que les pays commencent réellement à saisir ce qu'est la reddition des comptes en termes quantitatifs, ce qui sera une amélioration notable.

OT – *Est-ce que je comprends que vous entrevoyez qu'il n'y ait pas d'objectif, par exemple, de 2020? Que ce n'est pas de cette manière que le travail post-2010 serait organisé?*

DD – Je crois qu'il y aura un objectif post-2010, et qu'il ressemblera à celui que nous avons. Toutefois, un panier d'indicateurs agrégés sera mis en place avec cet objectif, alors que l'Objectif de 2010 avait été adopté en tant qu'idéal, sans réflexion sérieuse sur comment l'utiliser pour suivre la mise en œuvre. Les leçons que nous en avons tirées sont que nous devons penser à un ensemble, telle une pyramide, incluant un objectif idéalisé, mais opérationnalisé du même coup par l'adoption de sous-objectifs et d'indicateurs. C'est ce que j'espère que la Conférence des Parties adoptera, en 2010.

OT – *Selon vous, comment devrait être orienté le travail de la Convention au cours des prochaines années?*

DD – Je crois qu'une chose qui demeure à travailler ou améliorer est la relation entre les « processus » de la Convention et ce que les Parties font de leur côté. Beaucoup d'attention a été portée à la production des programmes de travail à l'échelle internationale, mais quand on tombe au niveau des pays, on ne sait pas ce qui se fait pour les mettre en œuvre.

Nous n'avons pas accordé suffisamment d'importance à la manière dont les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité (SPANB) peuvent être réellement opérationnalisés, particulièrement en ce qui a trait au soutien financier. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a subventionné les SPANB, qui reflètent évidemment les priorités nationales, sauf que le FEM a le mandat d'octroyer son financement en vue de bénéfices globaux. Ceci a donc créé des dissensions, car les pays, ayant produit leurs SPANB, s'attendaient à ce que le FEM finance leur mise en œuvre. Mais le FEM ne pouvait que payer pour une partie de cette mise en œuvre, celle concernant directement la biodiversité significative à l'échelle internationale. Ce qui a laissé les pays confus, voire frustrés, un certain temps. Je crois que nous commençons à surmonter cette déception, et le FEM, dans son prochain cycle de financement sur quatre ans débutant en juillet 2010, prévoit le financement de la révision des SPANB.

J'espère que les agences de mise en œuvre du FEM – le PNUD, la Banque mondiale, entre autres – se concentreront sur cette assistance aux pays, afin qu'ils « nationalisent » les programmes de travail de la CDB. Quand les premiers SPANB ont été élaborés, nous n'avions en main que les articles de la CDB, la plupart des programmes de travail étaient alors encore en développement. Aujourd'hui, nous avons ces programmes de travail, qui fournissent beaucoup plus de détails sur ce qui est attendu des Parties. Dans certains cas, notamment celui de la Stratégie mondiale sur la conservation des plantes, des cibles quantitatives sont incluses aux programmes de travail. Le défi est maintenant de prendre ces programmes, d'en retenir ce qui est pertinent pour un pays particulier – car, par exemple, si vous n'avez pas accès à la mer, la biodiversité marine et côtière ne vous concerne pas vraiment – puis d'utiliser ces éléments pertinents comme base pour les consultations nationales au cours du processus de révision des SPANB. Tout juste avant que je fasse le transfert de la biodiversité vers la biosécurité, ce processus a été testé en Turquie. Nous avons identifié les éléments pertinents des programmes de travail, les avons traduits en turc, soumis à une série de consultations publiques dans les

différentes régions de Turquie, puis réassemblés au sein d'une nouvelle version des SPANB. Puisque j'ai fait le transfert vers la biosécurité, je ne sais pas exactement si ça a été un succès, mais mes homologues turcs me disent que ça l'est!

On voit donc un thème récurrent, depuis mes premières réponses, où je soulignais l'importance de la désagrégation des définitions, et cette dernière, où je recommande la désagrégation de la Convention en programmes de travail qui stimulent et orientent des actions concrètes.

OT – *Plus concrètement ou pratiquement, qu'est-ce qui résultera de la CP-10, selon vous?*

DD – Mon souhait principal, ou ma préoccupation, est la manière dont on traitera du plan stratégique. C'est le document central pour l'avenir de la Convention, pour offrir quelque chose de suffisamment solide et défini, qui permette aux Parties d'affermir l'influence de la Convention sur le terrain. On peut bien parler... mais l'action doit suivre! Un plan stratégique comprenant des indicateurs quantitatifs serait un grand pas en avant.

Un deuxième point est d'apporter plus de clarté et de rigueur dans les liens entre la biodiversité et d'autres problèmes environnementaux majeurs, tels les changements climatiques ou la dégradation des terres. Pour moi, le défi principal auquel font face les Parties est d'enrayer la perte de biodiversité et les changements climatiques et la dégradation des terres, *simultanément*. La manière de réaliser cela n'est pas simple ou évidente, ni le fait que ça corresponde à une situation gagnant-gagnant, comme certains le disent possible, ni même ce que ça signifie réellement de relever ces défis, en termes de financement, de changements législatifs, de changements des comportements des dirigeants et de la population, etc. J'aimerais qu'on accorde un peu plus d'attention aux aspects pratiques de l'action, car ce ne sera pas un jeu d'enfant. Mais, comme je le disais au début, l'AIB pourrait faciliter cela.

OT – *...et croyez-vous que nous en arriverons à ces aspects plus pratiques?*

DD – Je crois qu'il y a des signes favorables. En revenant à la question initiale, l'AIB pourrait agir comme catalyseur de ce processus. Je suis convaincu que l'AIB aura pour résultat d'attirer fortement l'attention médiatique sur la Convention, et que plusieurs déclarations et engagements grandioses verront le jour. Le défi sera de s'attacher à ces engagements et aussi de bâtir sur le momentum que l'AIB pourrait générer en faveur de la biodiversité en 2010.

OT – *...et vos attentes, en ce qui a trait à un régime sur l'accès et le partage des avantages (APA)?*

DD – Pour avoir côtoyé depuis 10 ou 15 ans ces négociations sur l'APA, je suis encore un peu préoccupé par la possibilité qu'on adopte un régime sans avoir résolu les divergences entre fournisseurs et utilisateurs des ressources génétiques, et qu'on se retrouve avec quelque chose qui soit un compromis n'offrant pas beaucoup de nouvelles avenues pour avancer. Ce que je voudrais voir, ce serait une entente qui, au moins, donne confiance aux pays de s'engager dans des contrats ou ententes d'APA, afin qu'on puisse voir ce qui fonctionne sur le terrain. Ce serait une entente assez forte, donc,

pour que les pays aillent de l'avant, mais assez souple pour permettre l'apprentissage adaptatif à partir des expériences acquises ; elle poserait des balises suffisantes pour que les pays ne soient pas privés de bénéfices futurs ou victimes de biopiraterie.

Sur la base de mon expérience du Protocole de Cartagena sur la biosécurité, je ne suis pas entièrement confiant. Le risque d'un document de compromis est toujours là. Il existe des similitudes entre la polarisation, ou les tensions, existant autour de l'APA et de la biosécurité. Pour la biosécurité, nous avons finalement conclu un accord permettant de poursuivre le travail, car un protocole n'est pas un document statique. En un sens, c'est le début d'un processus de négociation, pas sa complétion ; ou plutôt, il définit la continuation du processus de négociation. L'accord sur l'APA sera fort probablement quelque chose de semblable, qui ne doit pas être vu comme la fin du processus, ou un point final, mais comme une virgule ou un point-virgule permettant aux Parties de souffler, pour ensuite reprendre le travail, pour mettre en œuvre l'accord à l'échelle nationale, sur le terrain, ainsi que poursuivre les négociations.

Année internationale de la diversité biologique



L'Assemblée générale des Nations unies a déclaré 2010 Année internationale de la biodiversité (AIB) sous le thème « La biodiversité, c'est la vie. La biodiversité, c'est notre vie ». L'objectif est de souligner l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain,

réfléchir sur les avancées pour la protection de la biodiversité et accentuer les efforts pour freiner la perte de biodiversité. À l'échelle internationale, c'est le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui est responsable de l'AIB. Pour que cette dernière soit un succès, des organismes devront cependant prendre le relais en vue de rejoindre et de sensibiliser les populations. En somme, cette année sera bien remplie, autant pour les biologistes de terrain que pour les négociateurs de la CDB !

Sur la toile, le site de l'AIB (www.cbd.int/2010/welcome) offre plus d'information sur les enjeux de cette année internationale et répertorie certaines activités qui s'y tiendront. En vue de la CP-10 et de la planification stratégique post-2010, le Secrétariat a par ailleurs lancé une conférence électronique (www.cbd.int/aniec2010) en vue de recueillir des idées sur les gestes que devrait poser la CDB. Enfin, les informations sur la CP-10 sont maintenant accessibles sur le site du pays hôte (www.cop10.jp/aichi-nagoya/english) et celui de la CDB (www.cbd.int/cop10).

OT – D'autres commentaires, en conclusion, sur l'Année internationale sur la biodiversité ?

DD – Pour moi, le but central est que, d'ici à la fin de 2010, le grand public ait compris, plus clairement, exactement de quoi il retourne quand on parle de « biodiversité ». Nous pouvons utiliser l'espace médiatique créé par l'AIB pour vraiment montrer aux gens combien peut être inspirante la diversité de la vie. Je crois que ce serait un accomplissement de taille. Pour la population, les arguments économiques ne fonctionnent pas aussi bien que l'inspiration. Les politiciens ont besoin d'être convaincus par des arguments économiques, mais les gens, plus largement, ne demandent qu'à être inspirés, stimulés. Si nous pouvions réellement enthousiasmer le public, faire comprendre, particulièrement, notre responsabilité intergénérationnelle en tant que détenteurs de la biodiversité, ce que nous avons autour de nous et combien facilement on peut le perdre, ce serait la meilleure manière d'utiliser l'occasion offerte par l'Année internationale de la biodiversité.

Point de vue

Nagoya : quels enjeux pour l'Afrique ?

Par Bernard Yao Brou

Correspondant national de la Côte d'Ivoire pour l'APA



Bernard Brou est chef de service à la Commission Nationale du Développement Durable du Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire.

Déclarée « Année internationale de la biodiversité » par l'Assemblée générale des Nations unies, 2010 apparaît à plus d'un titre comme un tournant décisif pour la Convention sur la diversité biologique (CDB), entrée en vigueur en 1993. 2010 constitue en effet la date butoir pour finaliser les négociations du régime international sur l'accès et le partage des avantages (APA) qui devraient connaître leur dénouement lors de la dixième Conférence des Parties (CP-10), qui se tiendra à Nagoya, au Japon, en octobre prochain.

Véritablement entamées après la septième Conférence des Parties (Kuala Lumpur, 2004) où le mandat d'élaborer un régime international

sur l'APA a été confié au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages (GTAPA), les négociations ont connu, jusqu'à une date récente, un engagement assez timide de la part des pays africains, notamment, du fait que :

- le groupe africain ne parlait pas encore d'une même voix à travers une position commune soigneusement élaborée ;
- le groupe de négociateurs africains maîtrisait insuffisamment les outils de négociations internationales, de même que les règles formelles ou informelles en vigueur lors des négociations à la CDB ;
- les Africains préparaient très sommairement les négociations ;

- l'engagement des organisations régionales, telles que l'Union africaine (UA), demeurerait insuffisant, malgré la mise en place, très tôt en 1998, de la loi-modèle africaine sur la protection des droits des communautés locales, des agriculteurs et des sélectionneurs, et pour la régulation de l'accès aux ressources biologiques ;
- l'engagement des dirigeants africains demeurerait limité.

Cependant, depuis 2005, à la faveur de l'initiative de renforcement des capacités de l'Afrique sur l'APA, à présent conduite conjointement par la Francophonie et la coopération allemande, beaucoup a été fait en termes non seulement de renforcement des capacités des acteurs des secteurs public, privé et de la société civile, mais aussi de préparation des négociations par les points focaux africains APA ou CDB. Le groupe africain s'est ainsi consolidé, ce qui a entraîné l'adoption d'une position commune afin d'avancer les intérêts spécifiques du continent.

Aussi, la CP-10 de Nagoya constitue-t-elle pour les leaders gouvernementaux africains, forts d'une meilleure concertation et maîtrise du sujet (comme en témoignent les deux réunions des ministres africains de l'Environnement aux Seychelles en 2007 et en Namibie en 2010), l'occasion de mettre en branle une diplomatie plus engagée et plus proactive. En outre, durant l'évènement de Nagoya, le groupe de négociateurs africains entend contribuer de manière significative aux négociations afin que l'APA soit véritablement un instrument de conservation de sa riche diversité biologique et un levier permettant de réduire de la pauvreté.

Qu'est ce que les pays africains ont à gagner dans ces négociations ?

Le premier élément qu'il importe d'évoquer en termes d'occasion d'action est la tribune internationale que représentent ces négociations pour faire valoir le point de vue du groupe africain.

L'article 15/7 de la CDB demande aux Parties de se doter de cadres législatif et réglementaire pour régir l'APA. Force est de constater que, jusqu'à ce jour, malgré l'élaboration des *Lignes directrices de Bonn* et de la loi-modèle de l'Union africaine (visant à aider les pays membres à développer et adopter des instruments juridiques en la matière), très peu de pays africains ont traduit l'APA dans leurs lois nationales. Bien qu'au niveau sectoriel beaucoup de pays africains aient adopté des textes juridiques relatifs à l'accès aux ressources naturelles et biologiques, ces derniers ne contiennent toutefois aucune disposition spécifique sur l'APA. Ainsi, le cadre juridique international en matière d'APA, cible principale des négociations à la CDB, pourrait être un moyen important de combler ce vide juridique dans de nombreux pays africains.

Quelles positions de négociation les Africains devraient-ils adopter ?

L'Afrique est très riche en biodiversité et se présente singulièrement comme l'un des continents fournisseurs de ressources génétiques. C'est aussi l'un des continents où les expériences d'appropriation illégale de ressources génétiques par les pays utilisateurs sont légions. Dans ce contexte, les Africains sont d'avis qu'un régime international, à défaut d'être entièrement contraignant, devrait inclure des dispositions juridiquement contraignantes. C'est d'ailleurs cette dernière approche qui a été entérinée par la CP-9 (Bonn, 2008).

En ce qui concerne le contenu de ce régime, l'Afrique ne doit pas adopter une position de suivist (comme par le passé) mais jouer un rôle constructif. À la lumière des nombreux points d'achoppements qui se traduisent par la pléthore de crochets qu'il va falloir élucider et négocier, les Africains devraient dépasser les intérêts « nationalistes » étroits et divergents au profit de l'intérêt commun. Cette tendance est déjà en évidence au sein du groupe de négociateurs africains. Il s'agit maintenant d'être plus proactif, en initiant des solutions novatrices qui feront tache d'huile sur l'ensemble du processus. Tout ceci devrait être articulé dans le cadre d'une approche de collaboration qui, tout en poursuivant les intérêts des Africains, n'occulte nullement les préoccupations légitimes des autres Parties.

La CDB est-elle le bon forum pour porter la biodiversité africaine ?

Durant la période coloniale, l'Afrique a subi une surexploitation de ses ressources naturelles. Autour des années 1960, l'accession à l'indépendance de la majorité des pays Africains a sonné le glas de ce pillage, remplacé par une forme d'exploitation plus subtile sous le paradigme du patrimoine mondial dont les ressources biologiques, singulièrement, feraient partie. C'est dans ce contexte que la CDB est venue réaffirmer, dans son article 15, la souveraineté des États sur leurs ressources biologiques, tandis que son article 8j reconnaît les connaissances traditionnelles liées aux ressources biologiques. Ces éléments militent en faveur du point de vue selon lequel la CDB est le bon forum pour « traiter » de la biodiversité africaine, et ce, à condition que les Africains se l'approprient à travers la maîtrise des règles internes, formelles et informelles, une préparation rigoureuse des négociations en cours, la bonne formulation de leurs points de vue et le développement d'approches stratégiques de négociation et l'engagement indéfectible des dirigeants africains.

L'Afrique est consciente de la contribution majeure que la CDB peut apporter dans la gestion durable de sa luxuriante biodiversité. Pour ce faire, elle s'est affranchie des « pesanteurs » d'antan et est déterminée à influencer favorablement les négociations de la CDB. Elle est également consciente que la CDB, dans sa recherche de solutions durables à la perte de biodiversité mondiale en général et africaine en particulier, pourrait tirer avantage des synergies créées par les interrelations entre celle-ci et les autres conventions de Rio.

Sources

- Rukundo, Olivier. 2007. *Accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA), Manuel de vulgarisation*. IEPF, 59 p. www.iepf.org/media/docs/publications/259_APA_manuel2007.pdf
- Thornström, Carl-Gustaf. 2007. « Access and Benefit Sharing : Understanding the Rules for Collection and Use of Biological Materials » in *Intellectual Property Management in Health and Agricultural Innovation : A Handbook of Best Practices*. MIHR et PIPRA, p. 1461-1467. www.ipHandbook.org

1^{re} formation francophone sur les achats publics durables (APD)

Tunis (Tunisie)

8 au 11 déc. 2009

Cette formation régionale sur les achats publics durables (APD) visait à renforcer la mise en œuvre du processus de Marrakech dans les trois pays suivants : Liban, Île Maurice et Tunisie. Elle a permis de sensibiliser les décideurs à l'importance d'intégrer les APD à toutes les étapes du processus d'achat, de l'identification des besoins à la signature de contrats avec des fournisseurs, en passant par l'intégration de critères de développement durable dans les appels d'offres. À cette occasion, les représentants des pays ont exposé leurs politiques concernant les marchés publics et les possibilités d'y faire une plus grande place au développement durable. Ces échanges ont permis de cerner les enjeux des APD et d'établir leurs liens avec la réforme des marchés publics de seconde génération engagée par les pays avec le soutien des institutions financières internationales, dont la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. De même, le rôle des organisations régionales d'intégration, comme l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), est apparu évident.

Autre résultat, la création d'un réseau francophone sur les APD a été initiée au terme des quatre jours de formation. Une trentaine de participants issus de ministères et d'organisations des pays visés, ainsi que du Canada, de la Côte d'Ivoire, de la France, du Maroc et de la Suisse, ont participé à cet atelier organisé sous l'égide de la Tunisie, de l'IEPF, du PNUE et de la « Task force APD du processus de Marrakech ».

Sources

Fiche de la formation. IEPF.

www.iepf.org/programmes/operation.php?id=219

La Francophonie appuie les APD. IEPF.

www.iepf.org/media/docs/operations/219_1_CR_APD_IEPF_2009.pdf

Compte-rendu. *Méditerranée*.

www.mediaterrere.org/international/actu,20100122233631.html

Séminaire sur les défis des parlements nationaux dans la gouvernance de l'environnement et du développement durable

Lomé (Togo)

1^{er} au 3 déc. 2009

Afin de renforcer l'engagement des parlements nationaux dans la gestion des enjeux d'environnement et de développement durable, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ont organisé un séminaire sur les défis des parlements nationaux dans la gouvernance de l'environnement et du développement durable.

Cet événement, auquel ont pris part une vingtaine de parlementaires d'Afrique de l'Ouest et d'experts mandatés par l'IEPF, a permis d'échanger sur les défis relatifs au développement des législations nationales en conformité avec les accords multilatéraux ; au contrôle de l'action des gouvernements par l'évaluation des politiques ; et à la participation des populations à la mise en œuvre des projets. Les experts ont souligné la nécessité de faire du contrôle l'une des priorités en matière d'évaluation des politiques environnementales. À cette fin, ils invitent les parlementaires à créer, sur une base nationale, une commission d'évaluation des politiques environnementales.

À l'issue de ce séminaire, les parlementaires ont recommandé à l'APF : 1) la création, à l'échelle nationale et de la Francophonie, de réseaux de parlementaires sur l'environnement et le développement durable ; 2) la création d'une banque de données sur les lois relatives à l'environnement et le développement ; et 3) l'organisation d'autres séminaires à l'intention des parlementaires d'Afrique centrale, de l'océan Indien et de l'Asie Pacifique.

Les décisions issues de ce séminaire seront portées à l'attention de la Commission de coopération et de développement de l'APF dont la prochaine réunion, qui devait avoir lieu à Rome (Italie) du 21 au 23 avril 2010, a été reportée en raison de la fermeture de nombreux aéroports.

Sources

Page de l'atelier. AFP.

<http://apf.francophonie.org/spip.php?rubrique108>

Page de l'atelier. IEPF.

www.iepf.org/programmes/operation.php?id=220

Déclaration des parlementaires. APF.

<http://apf.francophonie.org/spip.php?article1185>

Document de référence. AFP.

<http://apf.francophonie.org/spip.php?article1175>



Le président de la 11^e session extraordinaire du CA/FMME, Oliver Dulić (Serbie), en compagnie du directeur exécutif du PNUE, Achim Steiner, échangeant avant la plénière de clôture.

Photo: IIDD

11^e session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement

Bali (Indonésie)
24 au 26 février 2010

Rappel: Depuis 2000, le Conseil d'administration du PNUE se constitue en Forum ministériel mondial sur l'environnement au cours de ses sessions ordinaires (CA/FMME) et de ses sessions extraordinaires (ExCA/FMME) qui ont lieu, en alternance, tous les ans. Ces réunions permettent aux ministres de l'Environnement d'orienter les travaux du PNUE et d'examiner les défis émergents en matière de gouvernance de l'environnement.

Dix ans après la *Déclaration ministérielle de Malmö* issue du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement, les ministres et chefs de délégations présents à la onzième session extraordinaire du CA/FMME (ExCA-11/FMME) ont adopté la *Déclaration de Nua Dusa* dans laquelle ils réitèrent leur engagement à renforcer le rôle du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement. Ils saluent par ailleurs la décision d'organiser une conférence des Nations unies pour le développement durable (Rio+20) en 2012, et soutiennent la participation pleine et entière du PNUE à son organisation. Sur la gouvernance internationale de l'environnement (GIE), les ministres reconnaissent la complexité et la fragmentation de son architecture actuelle, se félicitent de l'issue de la réunion extraordinaire simultanée de la Conférence des

Parties des trois conventions sur les produits chimiques et dangereux (ExCP; p. 10) et reconnaissent l'importance de renforcer les synergies entre les conventions touchant à la biodiversité. Sur les changements climatiques, les ministres réaffirment leur engagement à travailler de façon constructive vers un résultat global d'ici à la fin de 2010 et saluent la décision de la CP-15 (Copenhague, déc. 2009) de reconduire les mandats de ses groupes de travail sur l'action concertée à long terme et les nouveaux engagements au titre du Protocole de Kyoto, et de prendre note de l'*Accord de Copenhague*. Afin d'accélérer la transition vers une économie verte, les ministres pressent le PNUE d'intégrer le *Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités* au cœur de ses activités. Enfin, sur la biodiversité, ils s'engagent à convenir, en 2010, de l'opportunité d'établir une Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et encouragent le PNUE à poursuivre son action visant une meilleure compréhension des liens entre économie et biodiversité.

Outre l'adoption de la *Déclaration de Nua Dusa*, la ExCA/FMME-11 a pris, entre autres, les décisions suivantes.

Gouvernance internationale de l'environnement (GIE) – De nombreux pays ont appuyé les conclusions du Groupe consultatif des ministres et des représentants de haut niveau – créé par la CA-25/FMME (Nairobi, févr. 2009) et connu sous le nom de « processus de Belgrade » – qui préconise des réformes graduelles sans fermer la porte à des réformes plus ambitieuses. La décision

du CA prend note de l'ensemble des options identifiées par les deux réunions du Groupe consultatif (qu'on peut consulter à l'adresse : www.unep.org/gc/gcss-x/download.asp?ID=1122) et souhaite qu'elles soient transmises à la 64^e Assemblée générale (AG) des Nations unies. Elle demande au PNUÉ d'identifier, parmi ces options, les changements concernant son mandat qui pourraient être implantés en 2010-2011 et intégrés à son programme de travail en 2012-2013. Le CA instaure également un groupe consultatif sur la GIE à composition régionale, qui se penchera sur une réforme plus large et présentera son rapport final au CA/FMME-26 (Nairobi, févr. 2011) pour une éventuelle contribution à la deuxième conférence préparatoire de Rio+20 et à la 65^e session de l'AG des Nations unies.

Coordination au sein du système des Nations unies – Au cours de la plénière, plusieurs pays ont salué les actions du Groupe de gestion de l'environnement (GGE) – qui regroupe toutes les agences des Nations unies et secrétariats des AME, de même que l'OMC – mais l'ont mis en garde contre la dérive actuelle par rapport à son mandat original. Dans sa décision, le CA encourage le GGE à poursuivre son travail de coordination pour l'amélioration des pratiques de gestion durable et la coopération au sein du système des Nations unies. Il demande par ailleurs au PNUÉ de renforcer ses bureaux régionaux et d'accélérer la mise en œuvre de son mémorandum d'accord avec le PNUD.

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) – Les discussions sur la biodiversité ont mis en exergue différentes visions des fonctions et des caractéristiques d'une IPBES. Dans sa décision, le CA demande au PNUÉ de convoquer, en juin 2010, une troisième et dernière réunion intergouvernementale spéciale afin de décider de créer ou non une IPBES. La Corée du Sud s'est proposée pour accueillir cette rencontre qui aura lieu du 7 au 11 juin 2010 à Busan (Corée du Sud).

Droit de l'environnement – Les discussions sur le droit de l'environnement ont conduit à l'adoption des deux projets de directives préparés par le Secrétariat, l'une portant sur l'élaboration de législations nationales sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (www.unep.org/gc/gcss-x/download.asp?ID=1206), et l'autre sur le développement de législations nationales sur la responsabilité, l'intervention et l'indemnisation en cas de dommages causés à l'environnement par des activités dangereuses (www.unep.org/gc/gcss-x/download.asp?ID=1282). Le CA souligne que ces principes sont volontaires et ne créent aucun précédent. Il demande au PNUÉ d'aider les pays qui le souhaiteraient dans le développement ou l'amendement de leur législation nationale.

Océans – Dans cette décision, qui fait suite à l'adoption de la *Déclaration de Manado sur les océans* par la Conférence mondiale sur les océans (Manado, mai 2009 ; *OT*, vol. 11, n° 2), le CA demande au PNUÉ de renforcer son travail sur la protection et la gestion durable des écosystèmes marins et côtiers, d'intégrer sa stratégie sur les écosystèmes marins et côtiers à son programme de travail, d'accroître sa coopération avec les autres agences pour la mise en œuvre de la *Déclaration de Manado* et de soutenir les pays en développement (PED) dans la gestion de leurs écosystèmes marins et côtiers. La décision appelle par ailleurs les gouvernements à

gérer leurs ressources marines, leurs pêcheries et leur littoral de façon durable, notamment en réduisant les sources de pollution. Il invite les gouvernements et les organisations concernées à accroître la recherche, l'observation systématique, le renforcement des capacités et l'échange d'information, et à soutenir, de façon coordonnée, la mise en œuvre d'initiatives de préservation des milieux marins et côtiers dans les PED.

Options de financement pour les produits chimiques et les déchets – Cette décision fait suite à la demande du Secrétariat d'obtenir des orientations supplémentaires de la part des Parties en vue d'alimenter le processus consultatif sur les options de financements pour le respect des obligations relatives aux produits chimiques et aux déchets. Le CA accueille positivement l'établissement de ce processus et prend note des conclusions préliminaires de l'étude sur les options de financement. Il demande toutefois au PNUÉ de poursuivre le processus en s'appuyant davantage sur les expériences des AME et des autres organisations du système des Nations unies.

La vingt-sixième session du CA/FMME se tiendra en 2011 au siège du PNUÉ (Nairobi, Kenya).

Sources

Déclaration de Nua Dusa (version préliminaire). UNEP.
www.unep.org/GC/GCSS-XI/downloads/Nusa_Dua_Declaration.pdf

Page de la ExCA-11/FMME. UNEP.
www.unep.org/gc/gcss-xi/gcssxi.asp

Documents préparatoires de la ExCA-11/FMME. PNUÉ.
www.unep.org/gc/gcss-xi/working_docs.asp

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.
www.iisd.ca/unepgc/unepss11

Réunion extraordinaire simultanée des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm

Bali (Indonésie)

22 au 24 février 2010

Rappel: Lancé en 2007, le Groupe de travail conjoint spécial sur la coopération et la coordination entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (GTCS) a été créé afin de stimuler les synergies entre les trois conventions sur les produits chimiques et dangereux. Ses travaux ont conduit à la tenue d'une première réunion extraordinaire simultanée des Conférences des Parties aux conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (ExCP).

La réunion extraordinaire simultanée (ExCP) constitue une étape potentiellement importante vers une réforme de la gouvernance internationale de l'environnement (GIE). Elle représente en effet une première expérience de regroupement (*clustering*) d'accords multilatéraux qui pourrait être étendue à d'autres domaines au cours des prochaines années (cf. compte-rendu de la ExCA-11/FMME ; p. 9). D'importantes décisions sur l'architecture de la synergie entre les conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm ont été prises simultanément par leur Conférence des Parties (CP) respective, telles la création d'un poste de chef commun aux trois conventions, l'organisation d'activités conjointes et le partage des services. Voici les principales décisions :



Les présidents des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont approuvé la décision omnibus simultanément.

Photo: IIDD

Gestion conjointe – Les participants ont évalué deux options pour la gestion conjointe des trois accords, soit la création d'un groupe mixte de coordination ou la nomination d'un chef conjoint. Bien que plusieurs Parties aient fait part de leurs préoccupations face aux difficultés que pourrait éprouver un chef conjoint à exécuter son mandat dans le respect de l'autonomie juridique des trois accords, l'ExCP a finalement demandé au directeur exécutif du PNUE de procéder, en consultation avec les trois secrétariats, au recrutement d'un chef conjoint. L'utilité et la performance de cette nouvelle fonction seront évaluées au terme d'un premier mandat de deux ans. Les participants ont également demandé au PNUE, en consultation avec la FAO, de développer des propositions de modifications de l'organisation des trois conventions pour faciliter la collaboration et inclure une possible prorogation du poste de chef conjoint aux conventions. Enfin, la décision réaffirme l'autonomie légale des accords et de leurs objectifs respectifs.

Activités conjointes – La ExCP encourage les Parties et les autres parties prenantes à travailler conjointement à la mise en œuvre des décisions sur la synergie. À cette fin, elle demande aux secrétariats de coordonner le travail de leurs centres régionaux et d'élaborer, pour examen par leur CP respective, une proposition d'activités conjointes et transversales à inclure dans leurs plans de travail 2012-2013. L'ExCP approuve, à titre préliminaire, le plan de travail conjoint pour le développement d'un centre d'échange d'information (*Clearing-House Mechanism*) et demande aux secrétariats de préparer un plan de travail révisé pour adoption en 2011.

Services conjoints et synchronisation des cycles budgétaires – Les Parties invitent le PNUE à mettre en commun les services financier et administratif des trois conventions, ainsi que leurs services juridiques, technologiques et de levée de fonds. À cet effet, il demande au PNUE d'élaborer une proposition de modification de l'organisation des secrétariats des trois conventions, pour adoption, par leur CP respective, en 2011. Les Parties ont également souligné que la synchronisation des cycles budgétaires des trois conventions, du PNUE et de la FAO a été réalisée.

Examen des dispositions adoptées – Les participants ont convenu d'examiner en 2013, à leur CP respective, dans quelle mesure les dispositions adoptées par la ExCP sur la synergie ont contribué au

renforcement de la mise en œuvre des trois conventions et à la rationalisation des ressources à tous les niveaux.

Aucune décision n'a été prise sur la date d'une prochaine ExCP, plusieurs Parties s'étant opposées à ce que la ExCP formule des recommandations aux réunions ordinaires des CP. Les prochaines CP des conventions de Rotterdam, Stockholm et Bâle auront lieu en 2011, respectivement en juin, mai et octobre.

Sources

Documents préparatoires à la session. PNUE.

http://excops.unep.ch/index.php?option=com_userstable&view=usertable&Itemid=2&lang=fr

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

www.iisd.ca/vol16/enb1684e.html

36^e réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial

Washington D.C. (États-Unis)

9 au 13 nov. 2009

Rappel: Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est un mécanisme de la Banque mondiale, du PNUE et du PNUD qui soutient des initiatives nationales en matière d'environnement. La responsabilité principale du Conseil est d'adopter, de développer et d'évaluer les programmes du FEM. Il se réunit deux fois par an.

La 36^e réunion du Conseil du FEM a approuvé 34 projets en plus de donner le feu vert à l'implantation du Système transparent d'allocation des ressources (STAR). Le Conseil du FEM étudiait, depuis mars 2009, différents scénarios afin d'accroître la transparence du Dispositif d'allocation des ressources (DAR). À cette fin, le Conseil décide d'implanter progressivement le nouveau Système transparent d'allocation des ressources (STAR) qui s'appliquera exclusivement, au cours de la prochaine reconstitution du FEM (FEM-5), aux domaines de la biodiversité, des changements climatiques et de la dégradation des sols. Tous les autres domaines d'intervention et programmes sont, pour l'instant, exclus. Au moins 90 % des ressources du Fonds seront réservées à la diversité biologique et aux changements climatiques.

Par ailleurs, après avoir examiné le projet du programme de travail du FEM, le Conseil a alloué un budget total de 159,29 millions \$US à 34 projets dont 12 seront mis en œuvre dans des pays francophones.

D'autres décisions du Conseil du FEM ont porté sur la collaboration avec les conventions, le rapport du directeur du Bureau de l'évaluation, l'impact des projets, le programme de microfinancement et l'adhésion à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (mars 2005). Les deux prochaines réunions du Conseil du FEM se tiendront les semaines du 29 juin et du 15 novembre 2010.

Sources

Compte-rendu des présidents. FEM.

www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/C.36.Joint_Summary.French.pdf

Documents de la réunion. FEM.

www.thegef.org/gef/meetingdocs/97/72

5^e réunion pour la cinquième reconstitution de la Caisse du FEM

Rome (Italie)

9 et 10 mars 2010

Rappel: Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) étant financé par des dons, les pays sont invités, tous les quatre ans, à renouveler leurs engagements à travers un processus de reconstitution de la Caisse du FEM. La dernière reconstitution arrivera à échéance en 2010. Le Conseil du FEM a donc lancé le processus pour la cinquième reconstitution, qui couvrira la période de juillet 2010 à juin 2014.

Au cours de cette réunion, les participants ont finalisé l'ébauche de résolution qui sera soumise au Conseil du FEM, puis au Conseil d'administration de la Banque mondiale. La proposition de résolution (www.thegef.org/gef/node/2485) définit les modalités de l'affectation des ressources supplémentaires et la possibilité d'utiliser le Fonds d'affectation spéciale afin de cibler des projets distincts. Les participants ont également convenu que de nouvelles ressources devaient être mises à la disposition du FEM-5. De plus, après avoir examiné le résumé des négociations de la cinquième reconstitution (www.thegef.org/gef/node/2486) et les recommandations politiques du quatrième bilan global du FEM (*OPS4*; www.thegef.org/gef/node/1898), le Conseil a demandé aux administrateurs de la Banque mondiale d'autoriser celle-ci à agir en tant que fiduciaire du Fonds d'affectation spéciale du FEM et de gérer les ressources mises à disposition pour la cinquième reconstitution. Enfin, par cette résolution, les participants viennent encadrer le travail des administrateurs de la Caisse du FEM par des précisions techniques portant, entre autres, sur les contributions, les mécanismes d'engagements, les paiements et l'administration de la cinquième reconstitution.

Au cours de la rencontre, les discussions ont également avancé sur l'établissement de scénarios pour les contributions de la FEM-5, les recommandations politiques pour la cinquième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du FEM et les taux de change moyens. Les participants ont prévu une réunion supplémentaire en avril 2010 afin de poursuivre les discussions.

Sources

Ébauche de résolution du FEM-5. FEM

www.thegef.org/gef/node/2485

Documents de la réunion. FEM.

www.thegef.org/gef/node/2482

Dialogue multilatéral sur la mise en œuvre du développement durable

New York (États-Unis)

1^{er} février 2010

La lenteur de l'implantation des décisions de la Commission du développement durable (CDD) est une préoccupation de plus en plus présente. Le premier Dialogue multilatéral sur la mise en œuvre du développement durable avait pour objectif de stimuler l'application rapide des décisions de la CDD-17, plus précisément celles portant sur l'agriculture durable et le développement rural. Cette réunion a permis l'émergence d'un consensus autour d'une stratégie d'implantation accélérée des décisions de la CDD qui se déploie en six points : 1) établir des priorités ; 2) transformer les décisions en plans d'action ; 3) développer des synergies ; 4) diffuser les meilleures pratiques ; 5) remettre sur pied des tables rondes nationales sur le développement durable ; et 6) effectuer un examen annuel des suites données aux décisions de la CDD.

Les participants ont souligné l'importance du rôle que doit jouer la CDD dans la mise en œuvre de ses décisions, de même que le rôle clé des petits exploitants, la nécessité d'intégrer les changements climatiques dans les stratégies de développement et l'importance de la synergie entre les initiatives d'atténuation et la sécurité alimentaire. Les participants ont noté la présence, dans le cadre de travail de la CDD-17, de pistes de solutions à court et à long termes pour faire face aux difficultés d'approvisionnement alimentaire. Il a été proposé d'utiliser les recommandations de la CDD-17 lors de la révision du Cadre global d'action de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire mondiale (en anglais *High-Level Task Force on the Global Food Security Crisis*).

Notant que la CDD-17 a identifié 278 actions à mettre en œuvre, les participants soulignent l'importance, pour chaque pays, de cibler des actions prioritaires. La CDD-18 se tiendra à New York (États-Unis) du 3 au 14 mai 2010.

Source

Rapport de synthèse. PNUE.

www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-17/followup/summary_final.pdf

Biodiversité

8^e réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages

Montréal (Canada)
9 au 15 nov. 2009

Rappel: Le GTAPA de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été créé par la CP-5 (Nairobi, 2000) afin de définir les principes directeurs de l'accès et du partage des avantages (APA), ce qui a mené à l'adoption des *Lignes directrices de Bonn*. Au mandat initial du groupe, la CP-7 (Kuala Lumpur, 2004) a ajouté la négociation d'un régime international sur l'APA pour mettre en œuvre les articles 15 (accès aux ressources génétiques), 8j (préservation des savoirs traditionnels) et les trois objectifs de la CDB. Ce nouveau régime doit être conclu à la CP-10 (Nagoya, 18 au 29 oct. 2010).

À l'ouverture des travaux du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (GTAPA) les coprésidents ont rappelé qu'il ne restait que 14 jours de travail d'ici à la CP-10 pour achever l'élaboration du régime sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation de la biodiversité (APA). Cette huitième réunion du GTAPA (GTAPA-8) était ainsi capitale. Les quelques 500 délégués et représentants rassemblés à Montréal ont négocié les textes du futur régime portant sur sa nature, le partage juste et équitable des avantages, l'accès, la conformité, le renforcement des capacités et les connaissances traditionnelles. Le résultat des travaux de la GTAPA-8 est contenu dans deux annexes au rapport : la première contient l'ébauche de régime, la seconde, des propositions de textes laissées en suspens pour examen à la GTAPA-9. Nous soulignerons ici les principales différences entre les ébauches de régime issues des GTAPA-7 et 8.

Nature – La nature du futur régime ne constitue pas une section à proprement parler de l'ébauche, elle sous-tend la manière dont seront formulées ses dispositions, leur structure, ainsi que les mesures de conformité prévues. Le rapport de la réunion rend toutefois compte des déclarations qui ont été faites sur ce point. Mentionnons que les groupes africain et latino-américain et des Caraïbes, ainsi que les pays mégadivers se sont prononcés en faveur d'un régime unique, juridiquement contraignant. D'autres pays ont préconisé un mélange de mesures contraignantes et non-contraignantes, cohérentes avec les mesures préexistantes. Certains pays, dont le Canada, ont affirmé ne pas pouvoir se prononcer sur la nature du régime avant la définition de son contenu.

Partage juste et équitable – La GTAPA-8 a intégré au préambule des « Avantages à partager en vertu des conditions convenues d'un commun accord (CCCA) » des paragraphes sur le rôle de l'APA dans la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique. Parmi les dispositions visant la « participation efficace à des activités de recherche et/ou l'élaboration conjointe dans le cadre d'activités de recherche », elle a inséré un passage sur le renforcement des capacités de recherche, en fonction des besoins de recherche identifiés par les pays en développement ou les communautés autochtones et locales, ainsi qu'une disposition voulant que les chercheurs et les établissements de recherche étrangers accédant aux ressources biologiques établissent des



Les co-présidents du GTAPA-8, Tim Hodges (Canada) et Fernando Casas (Colombie).

Photo : IIDD

partenariats avec leurs homologues du pays d'où proviennent les ressources. Des références au respect des lois coutumières ou des protocoles communautaires ont été rajoutées tout au long de la section.

Accès aux ressources génétiques – À la version 2 du texte exécutoire sur la « reconnaissance des droits souverains et du pouvoir des Parties de déterminer l'accès », la GTAPA-8 a intégré des paragraphes stipulant respectivement que l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (CTARG) et celui aux ressources génétiques sont subordonnés au consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) des communautés visées. Les renseignements qui devraient être présentés pour l'obtention de ce consentement sont énumérés. Des procédures accélérées devraient être prévues pour faciliter l'accès aux ressources génétiques dans des situations d'urgence, soit lorsque la santé publique, la sécurité alimentaire ou la biodiversité sont gravement menacées.

Connaissances traditionnelles – Les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (CTARG) font l'objet d'une nouvelle section de l'ébauche de régime. Les délibérations autour de ces connaissances ont été éclairées par les travaux de trois groupes d'experts juridiques et techniques (ressources traditionnelles associées aux ressources génétiques ; concepts, termes, définitions de travail et approches sectorielles ; conformité), par les points de vue sur l'élaboration et la négociation du régime issus de la sixième réunion du Groupe de travail sur l'article 8j et les dispositions connexes (GT8j-6 ; p. 14). L'ensemble du texte de cette nouvelle section est entre crochets. Huit paragraphes présentent d'abord différents éléments d'un préambule selon lesquels le régime prendrait notamment en compte les liens indissociables entre ressources biologiques et connaissances traditionnelles, et reconnaîtrait les formes traditionnelles d'organisation des communautés autochtones et locales. Le texte exécutoire proposé prévoit entre autres (i) que l'accès et l'utilisation des CTARG se fassent avec la participation des communautés autochtones et locales, selon le CPCC et des CCCA, ces dernières étant développées au niveau local ; (ii) que les CCCA prévoient les conditions du partage juste et équitable ; (iii) que le régime s'applique aux CTARG utilisées avant l'entrée en vigueur du régime ; (iv) que les avantages

soient partagés entre l'ensemble des communautés autochtones et locales détenant les connaissances visées, y compris les CTARG communes ou transfrontières, et que les Parties développent des normes minimales à cette fin ; (v) que le partage des avantages liés aux CTARG ne se fasse pas au détriment de leur utilisation par les communautés autochtones et locales ni des droits de ces dernières ; et (vi) que des mécanismes de respect des obligations pour l'APA des CTARG, tel un système de certification, soient mis en place.

Conformité – Les ajouts sous ce thème ont été faits en respectant la structure du document issu de la GTAPA-7. On note deux nouvelles versions (ce qui porte leur compte à trois) relatives à l'appropriation illicite/utilisation abusive. La version 1 détaille les cas d'appropriation illicite qui doivent être considérés, la version 2 définit ce type d'appropriation, alors que la 3, préexistante, recommande de façon générale de prendre des mesures pour l'empêcher. La GTAPA-8 ajoute de nouveaux renseignements que devrait contenir un certificat de conformité aux lois nationales, dont l'existence de CTARG, la preuve du respect du CPCC et des CCCA, ainsi que les usages autorisés. Une troisième version de texte exécutoire touchant au certificat a été ajoutée, selon laquelle le CPCC équivaldrait à ce certificat et la délivrance d'un certificat signifierait le respect des règles nationales et communautaires. La section auparavant intitulée « Systèmes de suivi et de rapports » devient « Mécanismes de suivi et de communication des données » et fait maintenant largement appel aux nouvelles technologies de l'information et des communications. Les références à d'éventuelles licences ont par ailleurs été multipliées, mais entre crochets.

Capacités – La section sur le renforcement des capacités est nouvelle, fruit des travaux du GTAPA-8. Elle prévoit que le régime reconnaîtrait la nécessité du renforcement des capacités, pour sa mise en œuvre effective. Les Parties devraient collaborer en ce sens, afin de répondre aux besoins identifiés par les pays. Ces besoins pourraient être déterminés grâce à des mécanismes établis, associant les communautés autochtones et locales. Le renforcement des capacités pourrait s'adresser autant aux gouvernements et aux institutions universitaires ou de recherche, qu'au secteur privé ou encore aux parties prenantes, dont les communautés autochtones et locales. Il pourrait viser l'élaboration et la mise en œuvre des lois d'APA, la négociation des contrats, l'utilisation durable des ressources génétiques, le développement de programmes d'études ou de recherche, la bioprospection ou encore la participation à divers processus. Le régime prévoirait un fonds de soutien au renforcement des capacités, qui serait créé dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du régime.

La GTAPA-8 s'est terminée en laissant pratiquement autant de travail à sa prochaine réunion, prévue du 22 au 28 mars, à Cali (Colombie). Deux questions de fond demeurent en suspens, reflétées par une myriade de crochets dans l'ébauche de régime. D'une part, la question de la portée du régime et des ressources auxquelles il s'appliquera : ressources génétiques, biologiques, dérivées, produits, connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ? D'autre part, la sempiternelle question de la nature du régime reste à résoudre. Les Parties disposeront de sept jours pour progresser sur ces questions, mais tiendront aussi deux séances de consultations intersessions d'ici à la réunion de Cali, ce qui leur donnera une marge de manœuvre supplémentaire.

Sources

Rapport et documents de la réunion. CDB.

www.cbd.int/doc/?meeting=ABSWG-08

Rapport de la GTAPA-7. CDB.

www.cbd.int/doc/meetings/abs/abswg-07/official/abswg-07-08-fr.pdf

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

www.iisd.ca/biodiv/abs8/

6^e réunion du Groupe de travail sur l'article 8j

Montréal (Canada)

2 au 6 nov. 2009

Rappel: Le GT8j de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a été créé par la CP-4 (Bratislava, 1998) en vue de fournir des avis sur les moyens de préserver les savoirs des communautés autochtones et locales (CAL) et conseiller la CP sur les façons de renforcer leur participation et leur coopération. Le GT8j contribue activement aux travaux du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (GTAPA) pour l'élaboration du régime sur l'APA.

Tenue à Montréal, tout juste avant la réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages (GTAPA-8 ; p. 13), cette 6^e réunion du Groupe de travail sur l'article 8j et les dispositions connexes (GT8j-6) a rassemblé plus de 300 participants, dont des représentants de quelques 80 communautés autochtones et locales (CAL). La GT8j-6 a adopté quatre recommandations destinées à la Conférence des Parties (CP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), portant respectivement sur 1) la participation effective des CAL aux travaux de la Convention ; 2) un système *sui generis* de protection des connaissances traditionnelles ; 3) un code de conduite éthique propre à assurer le respect du patrimoine des CAL ; et 4) le programme de travail pluriannuel sur la mise en œuvre de l'article 8j. Le Groupe a aussi exprimé ses points de vue sur un éventuel régime sur l'APA, qui a été transmis au Groupe de travail sur l'APA (GTAPA).

Participation effective des CAL – La recommandation traite de quatre catégories de mécanismes de promotion de la participation effective des communautés autochtones et locales (CAL) : renforcement des capacités, mécanismes et outils, fonds d'affectation spéciale et autres initiatives. En termes de renforcement des capacités, tout en accueillant avec satisfaction les efforts en cours et en demandant leur poursuite, notamment en ce qui a trait à la mise en œuvre des *Lignes directrices sur la biodiversité et le développement touristique*, la CP devrait inviter les pays et organisations à collaborer avec le Secrétariat pour mettre en place des ateliers de formation. La CP devrait par ailleurs poursuivre l'élaboration de mécanismes et d'outils pour favoriser la participation effective des CAL aux travaux de la Convention, inviter les gouvernements à communiquer l'information pertinente sur la protection des connaissances traditionnelles, et envisager la désignation de points focaux pour l'article 8j et ses dispositions connexes. Les gouvernements et organisations devraient contribuer au Fonds d'affectation spéciale volontaire et, enfin, le secrétaire exécutif devrait faire rapport sur les autres initiatives de renforcement des capacités.

Systèmes sui generis de protection des connaissances traditionnelles – Le GT8j propose que la CP note l'utilité des éléments de systèmes *sui generis* pour aiguiller les gouvernements dans l'élaboration de tels systèmes et encourage les Parties n'ayant pas développé de tels systèmes à le faire, en tenant compte des pratiques des CAL concernées. Les Parties devraient soumettre de l'information sur leurs initiatives de mise en œuvre de tels systèmes, ainsi que sur les interactions entre lois statutaires et coutumières, afin que le Secrétariat actualise sa note sur le sujet. La CP prendrait aussi note de la poursuite des travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en vue de l'élaboration d'instruments juridiques internationaux pour la protection effective des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

Code de conduite éthique – Le Groupe est parvenu à éliminer la majeure partie des crochets de l'ébauche de code. Ceux restants concernent, notamment, les références à l'occupation et à l'appartenance au territoire des autochtones. La CP pourrait considérer les éléments du code de conduite éthique propre à assurer le respect du patrimoine culturel et intellectuel des CAL (annexé à la recommandation). Le GT8j propose d'ailleurs un nouvel intitulé du code, en y intégrant le mot mohawk *Tkarihwaï:ri*, qui signifie « la façon appropriée ». La CP pourrait aussi inviter les Parties et gouvernements à utiliser les éléments du code comme modèles de codes nationaux, et élaborer des campagnes pour sensibiliser les institutions, secteurs et groupes pertinents à leurs existence et caractéristiques.

Programme de travail pluriannuel – La GT8j-6 recommande que la CP-10 ajoute au programme de travail révisé sur l'article 8j (annexé à la recommandation) des dispositions pour la mise en œuvre de l'article 10 (utilisation durable des éléments constitutifs de la biodiversité), axée sur son alinéa c) qui appelle les Parties à favoriser l'utilisation traditionnelle des ressources biologiques, dans le respect des pratiques traditionnelles. La CP-10 demanderait au GT8j de développer, à l'intention des CAL, de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation durable de la biodiversité et d'examiner les moyens d'accroître leur participation, ainsi que celle des gouvernements nationaux et locaux, dans la mise en œuvre de l'article 10 et de l'approche par écosystème. Le Secrétariat devrait colliger l'information transmise par les Parties sur ce thème, afin d'éclairer les travaux du Groupe. La CP autoriserait le Secrétariat à convoquer une réunion internationale sur l'article 10, axée sur son alinéa c, et prierait la GT8j-7 d'élaborer une stratégie pour intégrer en tant que question intersectorielle ces article et alinéa aux programmes de travail et domaines thématiques de la Convention. La CP déciderait d'ailleurs d'ajouter le point « dialogue approfondi sur les domaines thématiques et sur d'autres questions intersectorielles » à l'ordre du jour des futures réunions du GT8j. La CP pourrait adopter deux indicateurs de la rétention et de l'utilisation des connaissances traditionnelles: état et tendances des changements d'utilisation des terres des CAL; état et tendances de la pratique des métiers traditionnels. Elle pourrait convoquer la réunion d'un groupe d'experts afin d'identifier les caractéristiques communes des CAL et recueillir des avis sur la façon dont les CAL peuvent participer efficacement aux processus de la Convention.

Les recommandations du Groupe seront considérées par la CP-10 (Nagoya, 18 au 29 oct. 2010), qui pourrait décider qu'une septième

réunion du GT8j aura lieu avant la CP-11. Il sera ainsi décidé de la poursuite ou non du mandat du GT8j, pour laquelle la convivialité des pourparlers de la GT8j-6 augure bien.

Sources

Rapport et documents de la réunion. CDB.
www.cbd.int/doc/?meeting=WG8J-06
Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.
www.iisd.ca/download/pdf/enb09482e.pdf

6^e Conférence de Trondheim sur la biodiversité

Trondheim (Norvège)

1^{er} au 5 février 2010



Le président de l'Organe subsidiaire d'avis scientifiques, techniques et technologiques (OSASTT) de la CDB, Spencer Thomas (Grenade) a pris la parole lors de la session de clôture.

Photo : IIDD

Cette sixième Conférence de Trondheim sur la biodiversité s'est déroulée sous le thème « Choisir les bonnes cibles pour la biodiversité, œuvrer pour le développement durable ». La conférence était organisée en fonction du besoin d'accélérer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'établir de nouvelles cibles, au moment où l'Objectif 2010 arrive à son terme. Les coprésidents ont identifié plusieurs messages dans lesquels ils constatent que, bien que l'Objectif 2010 pour la biodiversité ait stimulé des actions, il ne sera pas atteint. Une action urgente est donc nécessaire pour faire face à la perte de biodiversité, spécialement pour éviter les points de basculement (*tipping points*). À cette fin, la mise en œuvre doit être la priorité de la CDB, les connaissances doivent être améliorées et l'importance de la biodiversité doit être communiquée. Les experts notent par ailleurs que l'inaction sera plus coûteuse que l'action et que beaucoup plus de secteurs économiques qu'on ne le croit en général dépendent de la biodiversité.

Sources

Site Web. Conférence de Trondheim.
www.trondheimconference.org
Rapport des présidents. Conférence de Trondheim.
www.trondheimconference.org/attachment.ap?id=12070
Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.
www.iisd.ca/yimb/biodiv/tcb6

3^e réunion du Groupe de travail spécial sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine située au-delà des limites de la juridiction nationale

New York (États-Unis)
1^{er} au 5 février 2010

Rappel: Le Groupe de travail spécial sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine située au-delà des limites de la juridiction nationale a été créé par la 59^e Assemblée générale des Nations unies (févr. 2005).

Cette troisième réunion du Groupe a porté sur divers aspects de la conservation et de l'exploitation durable de la biodiversité marine hors juridictions nationales, dont la question du régime juridique à appliquer aux ressources génétiques concernées, la promotion de la coopération et la coordination des initiatives de conservation et d'exploitation durable.

Le Groupe recommande que l'Assemblée générale des Nations unies renforce la compréhension de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine, en poursuivant les recherches, en facilitant la participation des pays en développement à ces recherches, et en consolidant et en harmonisant les données existantes. Il recommande que les pays mettent en œuvre de manière coordonnée et coopérative les instruments globaux et régionaux pertinents ou, le cas échéant, adhèrent aux instruments déjà existants. Les pays et organisations internationales compétentes devraient œuvrer pour l'application d'une approche plus intégrée et basée sur les écosystèmes, et reconnaître l'importance des évaluations d'impacts sur l'environnement pour la mise en œuvre des approches par écosystème et de précaution. L'Assemblée générale devrait également presser les pays à faire avancer les pourparlers sur un régime juridique pour la conservation des ressources génétiques marines au-delà des juridictions nationales et appeler le Groupe à se réunir à nouveau en 2011.

Sources

Recommandations préliminaires. Nations unies.
www.un.org/Depts/los/biodiversityworkinggroup/adoptedrecommendations_reb5.pdf
Page de la réunion. Nations unies.
www.un.org/Depts/los/biodiversityworkinggroup/biodiversityworkinggroup.htm

Conférence AIB de l'UNESCO : Science et politiques de la biodiversité

Paris (France)
25 au 29 janv. 2010

Cinq ans après la Conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance », qui a mis en route les négociations sur un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB, maintenant IPBES), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé la conférence « Science et politiques de la biodiversité ». Tenu au siège de l'organisation dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité (AIB), cette conférence visait à diffuser les découvertes scientifiques en lien avec la biodiversité et les services écosystémiques, et à évaluer les implications d'éventuelles décisions politiques.

Les participants à la conférence ont adopté une déclaration ainsi que des recommandations où ils dressent un portrait des défis que pose la biodiversité à l'échelle globale. Sont ensuite proposées des actions à poser en priorité sur les huit thèmes abordés au cours de la conférence, soit : la taxinomie ; la biogéographie de la conservation ; le rôle des savoirs autochtones et locaux dans la conservation de la biodiversité ; la biodiversité et le genre ; l'établissement des priorités de conservation : le renforcement de l'approche à l'échelle des biomes ; la gestion de la biodiversité à l'échelle du paysage ; le renforcement des liens entre biodiversité et développement ; et la communication, l'éducation et la sensibilisation.

Les participants soulignent la nécessité de démontrer la pleine valeur de la biodiversité aux décideurs et parties prenantes. Les recommandations dérivées de la science de la biodiversité devraient être développées de concert avec les parties prenantes et les experts en politiques, de façon à assurer leur compréhension par les groupes visés. Les décideurs devraient d'ailleurs être mieux outillés pour interpréter l'information liée à la biodiversité. Enfin, de manière générale, les participants appuyaient la mise en place d'un mécanisme efficace pour lier la science et la politique relatives à la biodiversité (tel que l'IPBES).

La déclaration et les recommandations produites au cours de cette conférence seront présentées lors de plusieurs réunions touchant aux thèmes de cette réunion prévues en 2010.

Sources

Site de la conférence. UNESCO.
http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=8090&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
Déclaration et recommandations. UNESCO.
www.unesco.org/mab/doc/iyb/recommendations.pdf

2^e réunion de Curitiba sur les villes et la biodiversité

Curitiba (Brésil)
6 et 7 janv. 2010

Rappel: Un an après avoir accueilli la 8^e Conférence des Parties (CP-8 ; 2006) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), le maire de Curitiba a organisé la réunion «Villes et biodiversité : atteindre la cible 2010». Par la suite, la CP-9 (Bonn, mai 2008) a reconnu le rôle crucial des villes et des autorités locales pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Cette deuxième réunion de Curitiba sur les villes et la biodiversité s'inscrit dans ce processus.



Le secrétaire exécutif de la CDB, M. Ahmed Djoghlaoui, s'adresse aux maires et hauts fonctionnaires rassemblés à Curitiba.

Photo : secrétariat de la CDB

La réunion a rassemblé des maires et hauts fonctionnaires de villes d'Amérique, d'Asie et d'Europe, ainsi que les représentants de réseaux d'agglomérations. Les délégués ont préparé une ébauche de plan d'action sur la biodiversité urbaine à l'intention de la CDB, ont partagé leurs expériences sur l'utilisation de l'Indice de la biodiversité des villes (également nommé *Indice de Singapour*) et planifié le Sommet sur la biodiversité urbaine, qui se tiendra en marge de la CP-10 (Nagoya, 18 au 29 oct. 2010) et aura pour objet d'adopter le plan d'action sur la biodiversité urbaine et une déclaration politique sur les villes et la biodiversité.

À l'issue de la réunion, les délégués ont adopté la deuxième déclaration de Curitiba sur les autorités locales et la diversité biologique, intitulée *En route pour Aichi/Nagoya*. Ils y conviennent, entre autres, que la mise en œuvre de projets sur la biodiversité doit être liée aux autres composantes de la viabilité écologique. Ils demandent la poursuite de plusieurs initiatives en cours et le soutien des mécanismes en place, tout en appuyant l'adoption d'outils pertinents pour la gestion et le suivi de la biodiversité, tels que l'Indice de la biodiversité des villes. Les participants à la réunion reconnaissent, par ailleurs, que l'action locale ne peut se faire sans le concours des gouvernements régionaux et nationaux ni sans appuis financiers et organisationnels. Ils appellent ainsi à l'adoption d'un plan d'action stratégique concret sur les autorités locales et la biodiversité par la CP-10.

Sources

En route pour Aichi/Nagoya. CDB.

www.cbd.int/doc/meetings/city/mayors-02/official/mayors-02-declaration-fr.pdf

Rapport final. CDB.

www.cbd.int/doc/meetings/city/mayors-02/official/mayors-02-02-en.pdf

Documents de la réunion. CDB.

www.cbd.int/doc/?meeting=MAYORS-02

12^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Rome (Italie)

19 au 23 octobre 2009

Rappel: Les travaux de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) visent à établir un consensus international sur les politiques assurant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

À sa 11^e session, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) avait demandé la réalisation d'études de référence sur l'utilisation et l'échange des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ayant pris acte de ces études, la Commission encourage ses membres et son Secrétariat à prendre part aux négociations du régime international d'accès et de partage des avantages (APA) et à collaborer avec la Convention sur la diversité biologique (CDB). La CRGAA demande des évaluations ciblées sur la situation et les tendances de conservation et d'utilisation des micro-organismes des sols, des agents de lutte biologique et des agents pathogènes des plantes, en particulier pour les espèces cultivées importantes. Elle a aussi requis une synthèse mondiale sur la situation et les tendances des services écosystémiques fournis par les invertébrés importants pour l'alimentation et l'agriculture. Notant le recours croissant aux biotechnologies pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission demande un document de cadrage sur cette question. La CRGAA se réunissant tous les deux ou trois ans, sa 13^e session ordinaire aura lieu en 2011 ou 2012, à Rome.

Sources

Page de la CRGAA. FAO.

www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-home/fr

Documents de la CRGAA-12. FAO.

www.fao.org/nr/cgrfa/cgrfa-meetings/cgrfa-comm/twelfth-regl/fr/#c29572

Rapport de la CRGAA-12. FAO.

[ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k6536f.pdf](http://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/017/k6536f.pdf)

Changements climatiques

Conférence de Copenhague sur les changements climatiques

Copenhague (Danemark)

7 au 19 déc. 2009

Rappel: La Conférence des Parties à la CCNUCC et la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CP/RP) se réunissent une fois par an, conjointement aux sessions de leurs organes subsidiaires. À Bali (CP-13; déc. 2007), les Parties ont formalisé le dialogue sur l'action concertée à long terme entrepris à Montréal (CP-11/RP-1; 2005) et aiguillé les négociations sur deux voies parallèles: une voie sous le Protocole de Kyoto, portant sur la deuxième phase d'engagement des pays à l'Annexe I; et une voie sous la CCNUCC, visant à engager l'ensemble de la communauté internationale – y compris les États-Unis et les pays émergents – dans la lutte contre les changements climatiques. Ces voies parallèles, mais appelées à converger, constituent la feuille de route de Bali qui devait déboucher, à Copenhague, sur un accord global.

Malgré une mobilisation sans précédent, la Conférence de Copenhague n'a pas permis de dégager de consensus fort sur le régime climatique post-2012. Afin de dénouer l'impasse, un groupe restreint de vingt-sept chefs d'État et de gouvernement ont négocié à huis clos le texte d'un accord politique qu'ils ont soumis à la plénière pour adoption. Le texte a suscité un vif débat parmi les délégués qui ont dénoncé le processus qualifié d'opaque et déploré le fait que l'accord ait été annoncé publiquement avant d'avoir été présenté à la CP. Dans une décision de compromis, la CP a «pris note» de l'*Accord de Copenhague*, qui a été joint à la décision en tant que document non officiel auquel les Parties sont invitées à se rallier sur une base individuelle (encadré p. 19). Les délégués ont par ailleurs reconduit les mandats du GTACLT et du GTPK jusqu'à la CP-16 (Cancún, nov. 2010) dans l'espoir qu'un consensus émerge d'ici là. Au terme des pourparlers, la confusion était grande à savoir si la suite des négociations devait avoir lieu sous l'*Accord de Copenhague* ou sous les deux voies du Plan d'action de Bali.

15^e Conférence des Parties à la CCNUCC

Les travaux de la CP ont débuté le 7 décembre et se sont prolongés jusqu'au samedi 19 décembre. En plus de prendre note de l'*Accord de Copenhague*, la CP a adopté treize autres décisions, dont voici les principales:

Résultat des travaux du GTACLT – Au cours de la deuxième semaine, la CP devait examiner le rapport du GTACLT, mais la présidence danoise a proposé aux délégués d'examiner un texte fondé sur les deux rapports transmis par les groupes de travail spécial (GTACLT et GTPK). Cette procédure a rapidement conduit au blocage des négociations. Le groupe des pays africains et les pays les moins avancés (PMA), soutenus par le G77/Chine, ont demandé la suspension des négociations sur l'action concertée à long terme. Après de longues tractations, le rapport du GTACLT a finalement été présenté. Le président du groupe de travail, Zammit Cutajar, a souligné qu'il s'agit d'une série d'ébauches de décisions à l'intention de la CP-15 et que, bien que des progrès substantiels aient été réalisés, de nombreux points n'ont pu être conclus. Le rapport, qui a été bien accueilli par les délégués, a été transmis à un groupe de



Le premier ministre danois, Lars Lokke Rasmussen (au centre) a pris le relais de Connie Hedegaard à la présidence de la CP. Sur cette photo, il s'entretient avec le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Yvo de Boer, au cours de la plénière de clôture.

Photo: IIDD

contact qui a réparti les travaux entre neuf groupes de rédaction sur: 1) la vision partagée; 2) le financement; 3) l'atténuation; 4) les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA); 5) la REDD+; 6) les approches pour améliorer le rapport coût-efficacité des actions d'atténuation; 7) l'adaptation; 8) la technologie; et 9) le renforcement des capacités. Bien que quelques progrès aient été réalisés par les groupes de rédaction, davantage d'orientations politiques auraient été nécessaires pour arriver à un accord, de sorte que la CP a finalement reconduit le mandat du GTACLT en lui demandant de poursuivre son travail de rédaction sur la base de son rapport et des travaux des groupes de rédaction en vue de sa présentation, pour adoption, à la CP-16 (Cancún, nov. 2011). (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_lca_aux.pdf)

REDD+ – La question de la Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) a d'abord été examinée par l'OSAST-31 qui a transmis ses conclusions à la CP. Dans sa décision, la CP-15 introduit de nouvelles orientations méthodologiques sur l'évaluation des réductions associées à la REDD+. Elle demande aux PED: 1) d'identifier les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts et les façons d'y remédier; 2) d'identifier les activités nationales qui se traduisent par une réduction des émissions, une augmentation du captage ou la stabilisation des stocks de carbone forestier; 3) d'utiliser les plus récentes lignes directrices du GIEC adoptées par la CP pour estimer les émissions de carbone forestier causées par l'humain, ainsi que le captage et le stockage de carbone par les forêts; et 4) de mettre en place, en fonction des circonstances et des capacités, des systèmes nationaux de surveillance des forêts. (<http://unfccc.int/resource/docs/2009/sbsta/eng/l19a01.pdf>)

Observations systématiques du climat – Cette question a d'abord été examinée par l'OSMO et l'OSAST, qui l'a transmise à la CP. Notant qu'il y a toujours de larges zones, notamment en Afrique, où aucune mesure du climat *in situ* n'est effectuée, la CP presse les Parties et les organismes compétents du système onusien de combler les

lacunes identifiées par le rapport sur les progrès du plan d'exécution du Système mondial d'observation du climat, en particulier par la mise en œuvre des plans d'action régionaux, et d'en assurer le fonctionnement à long terme, en particulier pour les domaines océaniques et terrestres. Par ailleurs, elle encourage les Parties en mesure de le faire à soutenir les activités d'observation du climat dans les PED, plus particulièrement les PMA et les PEID. (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_sco_auv.pdf)

D'autres décisions ont porté sur l'inclusion de Malte à l'Annexe I (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_mal_auv.pdf); la reconstitution du Groupe consultatif d'experts sur les communications nationales des Parties non visées à l'Annexe I pour une période de trois ans (http://unfccc.int/files/meetings/application/pdf/cop15_cge_auv.pdf); la poursuite, par l'OSMO-32, du quatrième examen du Mécanisme

financier (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_rfm_auv.pdf) et du deuxième examen du cadre pour le renforcement des capacités au titre de la Convention (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_cb_auv.pdf) pour adoption par la CP-16; et la mise à jour du programme de formation sur l'examen des inventaires de GES des Parties visées à l'Annexe I (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_tp_auv.pdf).

D'autres points à l'ordre du jour, tels que le transfert de technologie et l'examen des projets de protocole soumis par les Parties, n'ont fait l'objet d'aucune décision. Cinq pays, dont Tuvalu, ont en effet soumis un projet de protocole en vertu de l'article 17 de la CCNUCC, mais plusieurs pays se sont opposés à la création d'un groupe de contact sur la question, de sorte qu'aucun consensus n'a émergé sur la façon d'aborder ce point.

Accord de Copenhague

Bien qu'il puisse être considéré comme un point tournant dans les négociations sur le climat, l'Accord de Copenhague n'a aucune valeur juridique au sein de la CCNUCC de sorte que les Parties sont invitées à s'y rallier sur une base individuelle.

Cet accord politique reconnaît l'importance de réduire de façon draconienne les émissions de GES afin de limiter la hausse de température en dessous de 2 °C, et crée trois nouveaux organes :

1) un Fonds vert de Copenhague pour le climat, qui sera le mécanisme financier de la CCNUCC chargé de mobiliser les fonds pour l'atténuation (dont la REDD+), l'adaptation, le renforcement des capacités, ainsi que le développement et le transfert de technologie ; 2) un Panel de haut niveau au titre de la CP en vue d'étudier les sources de revenus potentiels ; et 3) un Mécanisme sur la technologie afin d'en accélérer le développement et le transfert. Voici les principaux thèmes qui y sont abordés :

Atténuation – Les pays industrialisés sont invités à inscrire leur cible de réduction, pour 2020, à l'Appendice I, alors que les autres Parties sont invitées à colliger leurs Mesures d'atténuation nationales appropriées (en anglais *NAMA*) à l'Appendice II. Bien que les Parties conviennent qu'un pic d'émission doit être atteint le plus tôt possible, l'Accord souligne que le développement et l'éradication de la pauvreté demeurent la priorité des PED.

Adaptation – L'Accord presse les pays industrialisés d'appuyer la mise en œuvre de mesures d'adaptation des PED, plus particulièrement les PMA, les PEID et les pays d'Afrique, par un soutien financier adéquat, prévisible et durable, le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

REDD+ – L'Accord prévoit la mise en œuvre immédiate d'un mécanisme (le Fonds vert de Copenhague pour le Climat) pour financer la REDD+.

Financement – Les pays développés s'engagent à fournir des ressources additionnelles, de l'ordre de 30 milliards \$ US, destinées à l'adaptation et l'atténuation dans les PED pour la période 2010-2012; ils s'engagent également, d'ici à 2020, à mobiliser 100 milliards \$ US par an, afin de permettre aux PED de mener à bien des actions d'atténuation significatives et transparentes. Ce financement proviendra d'un éventail de sources. À cette fin, un Panel de haut niveau, chargé d'étudier les sources de revenus potentielles, sera créé. Une partie importante des fonds devrait provenir du Fonds vert de Copenhague pour le climat.



Le président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma, discute avec ses homologues des pays émergents.

Photo : IIDD

La mise en œuvre de l'Accord de Copenhague sera évaluée en 2015, à la lumière des objectifs de la CCNUCC.

Deux pays sur trois s'associent à l'Accord de Copenhague

Comme la CP n'a ni adopté ni endossé l'Accord de Copenhague, les Parties sont invitées à s'y rallier sur une base individuelle. Au 1^{er} mai 2010, les deux tiers des Parties à la CCNUCC avaient fait part au Secrétariat de leur intention d'être associées au document : 15 pays développés plus l'Union européenne (au nom des vingt-sept) avaient inscrit leurs cibles volontaires à l'Appendice I ; 36 pays en développement (dont la Chine, l'Inde, le Brésil et 15 pays africains) avaient inscrit leurs Mesures d'atténuation nationales appropriées (*NAMA*) à l'Appendice II ; et 50 autres pays avaient fait part de leur souhait d'être associés à l'accord politique sans quantifier leur engagement.

Sources

Accord de Copenhague. CCNUCC.

http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cop15_cph_auv.pdf

Note aux Parties. CCNUCC.

http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/100125_noti_clarification.pdf

La Francophonie s'active pour le climat

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son organe subsidiaire, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) ont été présents tout au long de la Conférence de Copenhague à travers l'animation d'un kiosque et l'organisation de plusieurs événements parallèles, dont un atelier préparatoire sur les enjeux et les perspectives de la CP-15 (5 déc.), une conférence sur l'agriculture africaine face aux changements climatiques (7 déc.), un atelier sur le projet Négociations Climat pour Toute l'Afrique Réussies (NECTAR) où ont été présentées les cinq études sectorielles (9 déc.), et l'événement parallèle « De Kyoto à Copenhague » où les participants ont fait un bilan collectif de plus de dix années de participation de l'OIF aux négociations internationales sur le climat.

Concertation ministérielle

À l'occasion de la consultation ministérielle du 16 décembre, les ministres et chefs de délégation des pays et États membres de l'OIF ont adopté la *Déclaration sur la lutte contre les changements climatiques*. Ils y réitèrent leur engagement à : 1) se mobiliser pour la ratification des instruments internationaux relatifs à l'environnement et mener à bien les négociations sur le climat ; 2) saisir les occasions techniques et financières offertes pour accompagner et aider les pays en développement dans la formulation de projets d'adaptation et d'atténuation ; 3) inclure les changements climatiques dans les stratégies de développement et les processus de prise de décisions ; 4) renforcer les capacités et l'expertise des pays de l'espace francophone en poursuivant le transfert de savoirs-faires et de technologies propres, l'appui à la concertation et la mise en place de plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques ; 5) développer des programmes de réduction des GES en renforçant la participation des pays francophones au MDP ; et 6) coordonner, avec le soutien de l'IEPF, leur action avec les différents acteurs et partenaires du développement, dont les fonds multilatéraux.



Mot de bienvenue de l'Administrateur de l'OIF, Clément Duhaime.

Photo : IEPF

Sources

Déclaration ministérielle francophone. IEPF.
www.iepf.org/media/docs/operations/216_4_Declaration_francophone_Copenhague.pdf

5^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto

La 5^e Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CP/RP-5) s'est tenue du 7 au 18 décembre 2009. Ses travaux ont été marqués par le clivage entre, d'une part, les pays du G77/Chine, qui ont réclamé que les pays de l'Annexe I adoptent des objectifs de réductions ambitieux pour la deuxième période d'engagement au Protocole de Kyoto (2013-2017 ou 2020) et, d'autre part, le pays du groupe parapluie et de l'Union européenne qui ont plaidé pour un régime « inclusif » dans lequel les pays émergents seraient également sujets à des mesures de réduction. Au terme de ses travaux, la CP/RP-5 a adopté onze décisions dont voici les principales :

Résultats des travaux du GTPK – À la suite du dépôt du rapport du GTPK, cinq groupes de rédaction ont été formés sur : 1) les réductions d'émissions des pays de l'Annexe I ; 2) l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (*LULUCF* en anglais) ; 3) les mécanismes de flexibilité ; 4) les questions méthodologiques ; et 5) les conséquences potentielles. De nombreux points sont toutefois restés en suspens, de sorte que la CP/RP a demandé au GTPK de poursuivre ses travaux et d'en présenter les résultats, pour adoption à la CP-16 (Cancún, nov. 2011), afin qu'il n'y ait pas de coupure entre la première et la deuxième période d'engagement des pays au Protocole de Kyoto. (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cmp5_awg_auv.pdf)

Mécanismes de développement propre (MDP) – À la suite du dépôt du rapport annuel du Conseil exécutif du MDP, plusieurs pays africains ont souligné la nécessité de multiplier le nombre de projets en Afrique, notamment en simplifiant le processus d'enregistrement et en soutenant davantage les autorités nationales désignées (AND). Dans sa décision, la CP/RP demande au Conseil exécutif de prendre une série de mesures pour faciliter le développement de projets dans les pays comptant moins de dix projets, dont le report des frais d'enregistrement et l'allocation de prêts pour couvrir les coûts liés à leur élaboration. (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cmp5_cdm_auv.pdf)

Mise en œuvre conjointe (MOC) – Dans la décision sur la mise en œuvre conjointe (MOC), la CP/RP approuve la révision des règles de procédure de Comité de supervision de la mise en œuvre conjointe (CSMOC). (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cmp5_ji_auv.pdf)

Fonds pour l'adaptation – Après avoir pris connaissance des mesures préconisées par le Conseil du Fonds pour l'adaptation en vue de le rendre opérationnel, la CP/RP a approuvé les lignes directrices pour l'accès au financement, la monétarisation des Unités de réduction certifiée des émissions (URCE) et l'offre de l'Allemagne d'accueillir le Conseil du Fonds pour l'adaptation et de lui conférer les capacités nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions. (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cmp5_raf_auv.pdf). Dans une autre décision, la CP/RP prie l'OSMO d'établir le mandat de l'évaluation du Fonds pour l'adaptation et d'en faire rapport à la CP/RP-6. (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cmp5_af_auv.pdf)

Renforcement des capacités – Sur le renforcement des capacités, la CP/RP prie l'OSMO de poursuivre le deuxième examen approfondi de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement entamé par l'OSMO-28 (Bonn, juin 2008) et de préparer un projet de décision pour la CP/RP-6. (http://unfccc.int/files/meetings/cop_15/application/pdf/cmp5_cb_auv.pdf)

D'autres décisions ont porté sur la conformité (la CP/RP presse les Parties n'ayant pas encore présenté leur quatrième communication nationale à le faire instamment) et la mise à jour du programme de formation des équipes d'experts participant aux examens annuels des inventaires de GES. Certaines propositions n'ont toutefois fait l'objet d'aucun consensus et ont été reportées à la CP-16/RP-6, dont les propositions d'amendement au Protocole de Kyoto et la demande du Kazakhstan visant à être inclus à l'Annexe B.

La seizième session de la CP et la sixième session de la CP/RP auront lieu à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010.

Sources

Décisions de la CP-15 et de CP/RP-5. CCNUCC.

http://unfccc.int/meetings/cop_15/items/5257.php

Ordre du jour de la CP-15. CCNUCC.

<http://unfccc.int/resource/docs/2009/cop15/fre/01f.pdf>

Ordre du jour de la CP/RP-5. CCNUCC.

<http://unfccc.int/resource/docs/2009/cmp5/fre/01a01f.pdf>

Documents de la Conférence de Copenhague. CCNUCC.

http://unfccc.int/meetings/cop_15/conference_documents/items/5094.php

Informations soumises par les Parties. CCNUCC.

<http://unfccc.int/home/items/5262.php>

Notification aux Parties. CCNUCC.

http://unfccc.int/files/parties_and_observers/notifications/application/pdf/100125_noti_clarification.pdf

Bulletin des négociations de la Terre. IISD.

www.iisd.ca/climate/cop15/

14^e Sommet de l'Union africaine

Addis-Abeba (Éthiopie)

25 janv. au 2 févr. 2010

Rappel: Le Sommet de l'Union africaine (UA) a lieu deux fois par an, en janvier/février et en juin/juillet. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement constituent la Conférence de l'UA, alors que leur ministre des Affaires étrangères se réunissent en Conseil exécutif.

Bien que le thème du quatorzième Sommet de l'Union africaine portait sur « les technologies de l'information et de la communication en Afrique », dans le domaine environnemental, une décision a été prise sur le suivi à accorder à la Conférence de Copenhague (CP-15 ; p. 18).

Dans cette décision, les chefs d'État et de gouvernement réaffirment la position de l'UA qui consiste à maintenir l'unité des États membres dans toutes les négociations futures sur les



Plénière de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA.

Photo : DIC, Union africaine

changements climatiques. La Conférence de l'UA a également approuvé les dispositions de l'Accord de Copenhague (encadré p. 19) et encouragent les pays africains à l'appuyer en faisant parvenir une note au secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans laquelle ils réitèrent leur attachement au principe de responsabilités communes mais différenciées et indiquent les actions qu'ils comptent entreprendre pour la mise en œuvre de l'Accord.

De plus, la Conférence demande au coordonnateur de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement sur les changements climatiques (CAHOSCC), le premier ministre éthiopien Meles Zenawi, d'établir une structure de négociation unique réunissant ministres et experts scientifiques, dans le but de remplacer le mécanisme de coordination actuel. Il demande à la CAHOSCC d'organiser une réunion de suivi de la CP-15 avant la prochaine rencontre des organes subsidiaires de la CCNUCC (Bonn, mai 2010).

Enfin, l'Assemblée demande au président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour enregistrer l'Union africaine en tant que Partie à la CCNUCC, et ce, dans le respect du droit souverain de ses États membres.

Le prochain Sommet de l'UA aura lieu du 19 au 27 juillet 2010 à Kampala (Ouganda).

Sources

Décisions, déclarations et résolutions. UA

www.africa-union.org/root/ua/Conferences/2010/Summit/doc/DECISIONS/Assembly%20Dec.268-288%20Decl.%201-3_%20Res%20Fr.pdf

Résumé des décisions. UA.

www.africa-union.org/root/UA/Conferences/2010/Summit/doc/Media/14%20EME%20SOMMET%20UA%20-%20DECISIONS%20SOMMET%20-%2005-02-10.doc

Page du 14^e Sommet. UA

www.africa-union.org/root/au/conferences/2010/january/summit/14thsummit_fr.html

2^e forum des partenaires pour les Fonds d'investissement climatiques (FIC)

Manilles (Philippines)

18 et 19 mars 2010

Rappel: Le conseil exécutif de la Banque mondiale a approuvé, en 2008, la création des Fonds d'investissement climatiques (FIC) comprenant deux fonds distincts. Le Fonds pour les technologies propres (en anglais *CTF* pour *Clean Technology Fund*) vise à accélérer le financement pour la démonstration, le déploiement et le transfert de technologies à faible intensité de carbone, alors que le Fonds stratégique pour le climat (*SCF* pour *Strategic Climate Fund*) soutient les PED par l'entremise de trois programmes portant sur la forêt (*Forest Investment Program*), la résilience face aux changements climatiques (*Pilot Program for Climate Resilience*) et le développement accéléré d'énergies renouvelables (*Scaling Up Renewable Energy Program in Low Income Countries*). Ces fonds sont accessibles par le biais des banques régionales de développement.

Le forum des partenaires des Fonds d'investissement pour le climat (FIC) a réuni quatre cents personnes au siège de la Banque asiatique de développement afin de tirer des leçons de la première année d'opérations des FIC. Les dialogues se sont déroulés en plénière et lors de séances qui ont abordé les points suivants :

Dialogue des parties prenantes – Cette session a permis d'entamer un dialogue sur les FIC entre les ONG, le secteur privé, les peuples indigènes, les représentants des gouvernements et des Nations unies. Sur la gouvernance des FIC, les participants ont noté l'importance du consensus, de l'équité homme-femme et de la participation accrue du secteur privé. À propos du financement, l'idée que les FIC soient alimentés à partir de dons plutôt que de prêts a été soulevée. Les participants ont également insisté sur l'importance que les FIC profitent à la société civile et aux communautés locales.

Fonds pour les technologies propres (CTF) – Cette session, organisée à l'intention des intervenants du secteur privé, visait à échanger sur les moteurs et les contraintes à l'investissement dans les technologies propres. Les discussions ont fait ressortir l'importance d'un environnement stable et prévisible, dont un cadre réglementaire adéquat et un appui étatique. Les participants soulignent que l'architecture du Fonds pour les technologies propres peut aider à atténuer la prise de risque par les investisseurs.

Programme d'investissement pour la forêt (FIP) – Les participants ont relevé l'importance de la collaboration à l'échelle de l'État pour développer une approche inclusive de la REDD+ et la nécessité de renforcer les liens entre foresterie et politiques climatiques, en particulier sur la question de la réaffectation des sols. Les participants ont également souligné l'importance de rendre les processus moins complexes afin d'inciter le secteur privé à investir dans la forêt.

Programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR) – Les participants ont noté que plusieurs incertitudes persistent quant à la nature du financement du programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques. S'agit-il de dons ou de prêts? Les fonds sont-ils alloués aux pays ou aux régions? Les communautés locales y ont-elles accès? Les participants ont insisté sur l'importance de mettre en place des politiques nationales appropriées pour accroître la résilience aux changements

climatiques (renforcements institutionnels et sensibilisation) et de multiplier les alliances avec des institutions et des réseaux existants.

Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à faible revenu (SREP) – La séance a mis l'accent sur les principaux obstacles au développement des énergies renouvelables et sur les capacités institutionnelles et techniques, les cadres réglementaires et les questions financières. Les participants ont insisté sur l'importance d'établir des partenariats avec le secteur privé, les autres partenaires du développement et la société civile; de partager et de reproduire les meilleurs projets; et de créer un environnement favorable à l'investissement privé et des instruments financiers novateurs.

Sources

Forum des partenaires. FIC.

www.climateinvestmentfunds.org/cif/partnership_forum_2010

Page des fonds et programmes. FIC.

www.climateinvestmentfunds.org/cif/library

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

www.iisd.ca/ymb/climate/cif2010

2^e Forum africain du carbone

Nairobi (Kenya)

3 au 5 mars 2010

Rappel: En novembre 2006, le secrétaire général des Nations unies a lancé le Cadre de Nairobi, visant à soutenir la mise en œuvre du Mécanisme de développement propre (MDP) dans les régions sous-représentées. Dans son sillage, le PNUD, le PNUE, la CCNUCC, l'Association internationale d'échange d'émissions (IETA) et la Banque mondiale ont lancé le Forum africain du carbone, une foire commerciale et un espace d'échange visant à accroître le nombre de projets MDP en Afrique. Le premier Forum africain du carbone s'est tenu au Sénégal, en 2008.

Plus de mille participants ont pris part à la deuxième édition du Forum africain du carbone. Les promoteurs de projets au Mécanisme de développement propre (MDP), les représentants d'Autorités nationales désignées (AND) et les correspondants nationaux ont fait le point sur l'évolution du marché du carbone en Afrique et échangé avec les experts des technologies émergentes. Les sessions plénières ont porté sur : 1) les résultats de la Conférence de Copenhague ; 2) les occasions dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des terres en Afrique ; 3) l'implantation du programme d'activités (PoA), qui permet aux pays d'enregistrer des projets MDP conjointement, afin de réduire les coûts de transaction et de faciliter leur mise en œuvre ; 4) l'amélioration de la coopération entre les promoteurs du secteur privé et les institutions financières ; 5) le rôle des AND dans le processus de validation des projets ; et 6) la mise en place d'un environnement porteur pour le marché du carbone en Afrique.

Enfin, les promoteurs ont pu présenter leurs projets aux parties intéressées, dont des investisseurs et des acheteurs d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE). L'Afrique compte à ce jour 38 projets enregistrés, soit un peu moins de 2% des 2062 projets enregistrés à la CCNUCC. De ce nombre, 12 projets sont issus de pays d'Afrique francophone. 84 projets sont en attente de validation, dont 30 en Afrique francophone.

Le prochain Forum africain du carbone se tiendra au Maroc en mars 2011.

Sources

Site de l'événement. Forum africain du carbone.

www.africacarbonforum.com/2009/english/index.htm

Communiqué de presse. CCNUCC.

http://unfccc.int/files/press/news_room/press_releases_and_advisories/application/pdf/20091111_pr_2nd_carbon_forum_africa.pdf

2^e Forum régional africain des Autorités nationales désignées (AND)

Les représentants des Autorités nationales désignées (AND) de 44 pays africains se sont réunis à Nairobi à la veille du Forum africain du carbone, les 1^{er} et 2 mars 2010. Cette réunion a permis aux représentants des AND africaines d'apporter leur avis sur les questions communes au conseil exécutif du MDP; d'échanger sur les obstacles à l'augmentation des projets du Mécanisme de développement propre (MDP) en Afrique; et d'en apprendre davantage sur le PoA pour le MDP. Le Forum régional africain des AND a été établi par le Conseil exécutif du MDP, en 2006, pour renforcer les capacités nationales et régionales.

Sources

Communiqué de presse. PNUE.

www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=617&ArticleID=6488&l=en&t=long

MDP Maroc. Royaume du Maroc.

www.cdmmorocco.ma/fr/actualites/actual.php?ac=173

Désertification

Atelier interrégional sur les indices et les systèmes d'alerte précoce des sécheresses

Lincoln (États-Unis)

8 au 11 déc. 2009

Cet atelier interrégional, coparrainé par le secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a permis d'examiner et d'évaluer les indicateurs de sécheresse et les systèmes d'alerte précoce actuellement utilisés dans diverses régions et de proposer des indices universels pour les différents types de sécheresse.

Dans la *Déclaration de Lincoln sur les indices de sécheresse*, les participants s'entendent sur l'utilisation d'un indice de sécheresse météorologique universel, l'indice de précipitations normalisé (IPN) (en anglais SPI pour *Standardized Precipitation Index*), pour une surveillance améliorée et une gestion plus efficace des risques liés au climat. Cet indice devrait être utilisé par tous les services nationaux hydrologiques et météorologiques. L'IPN se base sur la probabilité de précipitation, indépendamment de l'échelle de temps considérée, par référence aux relevés

effectués sur de longues périodes. Il pourrait notamment bénéficier aux agriculteurs en optimisant les régimes d'assurance-récolte.

Deux autres indicateurs relatifs aux sécheresses hydrologiques et agricoles n'ont pu faire l'objet d'un consensus. Les experts ont donc décidé d'entreprendre une analyse complète des sécheresses hydrologiques et agricoles afin d'établir des indices communs qui permettraient aux secteurs de l'agriculture et de l'eau de mieux anticiper de telles situations. L'OMM s'est vue confier la responsabilité de réaliser un guide d'utilisation de l'IPN et de mettre sur pied deux groupes de travail qui devront recommander, d'ici à la fin de 2010, des indices universels s'appliquant aux sécheresses agricoles et hydrologiques.

Les recommandations de l'atelier, qui a réuni 54 experts de 22 pays à l'Université du Nebraska-Lincoln, établissent une base de référence pour les systèmes de gestion des connaissances de la CLD en ce qui a trait à l'atténuation de la sécheresse. De plus, elles permettront d'identifier des indicateurs d'impact pour les mesures d'atténuation de la sécheresse susceptibles d'être inclus dans les programmes d'actions nationaux (PAN).

Sources

Déclaration de Lincoln sur les indices de sécheresse. Université du Nebraska-Lincoln.

<http://snr.unl.edu/download/registration/wmo2009/NebraskaDeclarationonDroughtIndices12112009.pdf>

Rapport final de l'atelier. CLD.

www.unccd.int/publicinfo/wmo/docs/Final%20Nebraska%20report.pdf

Communiqué. OMM.

www.wmo.int/pages/mediacentre/press_releases/pr_872_fr.html

Communiqué. CLD.

www.unccd.int/publicinfo/pressrel/showpressrel.php?pr=press22_12_09

Première réunion du Groupe de gestion des questions d'intérêt (GGQ) sur les terres

Bonn (Allemagne)

24 et 25 nov. 2009

Rappel: Le Groupe de gestion de l'environnement (GGE) est un organe de coordination inter-agences des Nations unies, présidé par le directeur exécutif du PNUE. Le GGE s'intéresse aux questions d'environnement et d'établissements humains. Au sein de sa structure organisationnelle, différents Groupes de gestion des questions d'intérêt (en anglais IMGs pour *Issue Management Groups*) ont été créés afin de travailler sur des questions spécifiques.

Le secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD) a accueilli la première rencontre du Groupe de gestion des questions d'intérêt sur les sols (GGQ; en anglais *Issue Management Group on Land*). Les participants se sont entendus sur la préparation d'un rapport d'intervention rapide sur les zones arides (en anglais *Rapid Response Report on Drylands*) d'ici à l'automne 2010. Ils ont adopté le plan du rapport, les approches et modalités du travail du GGQ (incluant la distribution des rôles et responsabilités des membres du GGE), ainsi qu'un calendrier pour la préparation du document.

Le rapport d'intervention rapide sur les zones arides s'inscrit dans le cadre d'une initiative inter-agences des Nations unies visant à appuyer la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique décennal 2008-2010 de la CLD. Une deuxième rencontre du GGQ sur les sols est prévue en juillet 2010. L'approbation de la version finale du rapport et l'adoption des prochaines étapes de travail du GGQ seront à l'ordre du jour.

Sources

Site du GGE.

www.unemg.org

Rapport de la réunion. GGE.

www.unemg.org/LinkClick.aspx?fileticket=0D_Ubg9kvSo%3d&tabid=1196&language=en-US

Communiqué de presse. CLD.

http://unccd.int/publicinfo/pressrel/showpressrel.php?pr=press07_12_09

Forêt

45^e session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT)

Yokohama (Japon)

9 au 14 nov. 2009

Rappel: L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) vise à promouvoir la gestion, l'exploitation et le commerce durable des bois tropicaux. Son organe directeur, le Conseil international des bois tropicaux (CIBT) compte deux caucus réunissant respectivement les pays producteurs et les pays consommateurs. Le CIBT remplit les fonctions nécessaires à la réalisation des dispositions de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) qui a établi l'OIBT en 1983. Un nouvel AIBT, adopté en janvier 2006, devait entrer en vigueur en 2008 pour une durée de dix ans. Le processus de ratification est toujours en cours.

Les travaux de la quarante-cinquième session du CIBT ont porté principalement sur les moyens d'améliorer les collaborations avec les partenaires, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); l'établissement d'un Groupe de coordination des bailleurs de fonds; l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006; le suivi des programmes thématiques et des projets 2008-2009; le programme de travail pour la période biennale 2010-2011; et la mise sur pied d'un Conseil consultatif du secteur privé. Le CIBT-45 a adopté trois décisions concernant l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006, les activités du programme de travail 2010-2011 et la sélection des projets, des pré-projets et des activités qui seront financés.

L'OIBT collabore avec plusieurs partenaires dont la CITES, la FAO, le FNUF et le Partenariat collaboratif sur les forêts (CPF). Les efforts de coopérations avec la CITES incluent désormais l'ensemble des pays ciblés (Bolivie, Brésil, Cameroun, Indonésie, Malaisie, Pérou et République démocratique du Congo). Des initiatives régionales se sont ajoutées aux efforts centrés sur les pays. Puisque le financement de la Communauté européenne doit prendre fin en juillet 2010, un financement supplémentaire est recherché afin de poursuivre les activités conjointes OIBT-CITES en 2010-2011.



Le président de la CIBT-45, Michael Maue (Papouasie-Nouvelle-Guinée), discute avec un groupe de délégués africains.

Photo : IIDD

L'implantation des programmes thématiques constitue le principal défi de l'OIBT pour 2010. À cet égard, la diminution des fonds disponibles est préoccupante. Alors que cinq programmes thématiques ont été approuvés, seuls deux ont reçu un financement suffisant pour être opérationnels. Il a été suggéré de mettre en place un Groupe de coordination des bailleurs de fonds afin de remédier à la situation. L'Union européenne s'est montrée favorable à la proposition, mais souhaite qu'un certain nombre de questions soient résolues, notamment la distinction entre les mandats du Groupe de coordination des bailleurs de fonds et du Comité sur les finances et l'administration. La proposition n'a pas fait l'objet d'une décision formelle.

L'entrée en vigueur de l'AIBT, d'abord prévue pour 2008, est reportée à 2010. Le président de la session a pressé les pays qui ne l'ont toujours pas ratifié d'accélérer leurs processus internes.

Le CIBT a accueilli avec enthousiasme la proposition de mettre sur pied un bureau consultatif du secteur privé. La plupart des pays membres appuient la proposition, mais demandent l'initiation d'une réflexion approfondie afin d'en considérer toutes les implications. Certains s'inquiètent de ce que la formalisation de la participation du secteur privé pourrait entraîner une certaine privatisation de l'OIBT, tandis que d'autres se demandent quel sera le rôle du privé dans le processus de décisions. Enfin, certains délégués ont souligné la nécessité d'étudier les implications financières de la création d'une telle entité. Le président a demandé aux caucus d'en débattre et de faire un rapport au Conseil, sans fixer d'échéancier.

La prochaine session du CIBT se tiendra à Yokohama (Japon), en décembre 2010.

Sources

Documents de la CIBT-45. OIBT.

www.itto.int/fr/council_documents/

Rapport de la CIBT-45. OIBT.

www.itto.int/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=1952&no=0

Bulletin des négociations de la Terre. IIDD.

www.iisd.ca/forestry/itto/ittc45/

Séance spéciale de la FNUF-9

New York (États-Unis)

30 octobre 2009

Rappel: En 2007, le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) a décidé d'élaborer des propositions afin de financer la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. En mars 2009, la consultation informelle du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) a permis de dégager trois options : la création d'un fonds spécifique, la mise en œuvre d'un mécanisme facilitateur ou une combinaison des deux. En septembre de la même année, les délégués ont approuvé *ad referendum* (en principe) un texte sur les moyens d'implantation et de financement.



La directrice du secrétariat du FNUF, Jan McAlpine, salue le président de la FNUF-9, Arvids Ozols (Lettonie). Au premier plan, le secrétaire général adjoint de l'ECOSOC, Jomo Sundaram.

Photo : IIDD

À nouveau réunis à New York, les délégués du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) ont adopté le texte sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts approuvé en principe un mois plus tôt (OT, vol. 11, n° 4). Cette résolution, adoptée à l'unanimité, marque un tournant dans le débat sur le financement et instaure deux nouveaux instruments : 1) un groupe intergouvernemental spécial d'experts à composition non limitée chargé d'analyser tous les aspects du financement de la gestion durable des forêts au cours des quatre prochaines années ; et 2) un processus de facilitation dont le mandat consistera à aider les pays à mobiliser des fonds.

Le groupe intergouvernemental d'experts a pour mandat d'élaborer, au cours des quatre prochaines années, des stratégies visant à mobiliser des ressources de toutes provenances afin d'appuyer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et l'application de l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (IJNC) afin, notamment, de créer un mécanisme financier mondial volontaire pour les forêts. Le groupe doit présenter son rapport préliminaire à la prochaine session du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF-9 ; New York, 2011) et des recommandations finales, pour examen et décision à la FNUF-10 (2013).

Le processus de facilitation devrait permettre aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier et aux petits États insulaires en développement de mobiliser des ressources pour la gestion durable de leurs forêts, de renforcer leurs capacités tout en partageant les « meilleures pratiques », de faciliter le transfert de technologies et de favoriser la coordination, la coopération et la cohérence entre les diverses sources de financement. Le mécanisme facilitateur a reçu un soutien du Royaume-Uni pour le lancement d'un premier projet. Implanté par le secrétariat du FNUF, ce projet vise à faciliter le financement de la gestion durable des forêts pour les petits États insulaires en développement et les pays à faible couvert forestier. Il est prévu que les phases subséquentes du projet soient financées par un donateur multilatéral.

Le Soudan, au nom du G77/Chine, a souligné que la décision adoptée, bien qu'imparfaite, reconnaît l'urgence et la difficulté, pour les PED, de mobiliser des ressources afin de financer la gestion durable de leurs forêts.

Sources

Résolution de la séance spéciale. ECOSOC.

<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/563/83/PDF/N0956383.pdf?OpenElement>

Communiqué de presse. ECOSOC.

www.un.org/News/Press/docs/2009/envdev1086.doc.htm

Linkages. IIDD.

www.iisd.ca/forestry/unff/ssunff/

Le FNUF et la CDB font front commun pour préserver la biodiversité forestière

Les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) ont signé un mémorandum d'entente le 15 déc. 2009 à Copenhague. Cet accord vise à renforcer les actions communes en vue d'assurer une gestion durable des forêts prenant en compte l'ensemble de leurs fonctions. Cette entente découle de demandes formulées par les instances dirigeantes des deux secrétariats. Les membres du FNUF avaient adopté, en mai 2009, une décision demandant à son secrétariat d'explorer les options de coopération avec les trois conventions de Rio, afin de développer des actions conjointes concernant la gestion durable des forêts, l'application de l'IJNC et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts. Un an plus tôt, les membres de la CDB avaient adopté une décision visant la mise en place d'actions conjointes avec la FNUF. Cette entente de partenariat, qui doit prendre fin en décembre 2011, pourrait être prolongée.

www.un.org/esa/forests/pdf/Communique%20MoU%20CBD%20UNFF.pdf

Réunion sur la promotion de la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de gestion durable des forêts

Yokohama (Japon)
19 et 20 déc. 2009

Cette réunion de réflexion de deux jours, organisée au siège de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) par le Forum des Nations unies sur les Forêts (FNUF), a permis de dégager des idées pour stimuler la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire à divers niveaux d'intervention : gestion durable des forêts, mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêts (IJNC) et objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Les approches existantes ont été discutées afin d'identifier les facteurs de succès de la coopération. Il a été noté que la collaboration entre les pays du Sud constitue un complément – et non pas une solution de remplacement – à la collaboration Nord-Sud. Cette réunion fait suite à une résolution de la FNUF-8 (New York, mai 2009) visant à développer une stratégie pour promouvoir la coopération en matière de gestion durable des forêts.

Sources

Note d'information. FNUF.

www.un.org/esa/forests/pdf/Dec2009_Yokohama_Concept%20Note.pdf

Présentation de la réunion. OIBT.

www.itto.int/fr/workshop_detail/id=2226

Journées des forêts d'Afrique Centrale

La deuxième journée des forêts d'Afrique centrale a réuni plus de 250 participants au Palais des Congrès de Yaoundé (Cameroun), le 10 novembre 2009. L'événement visait à sensibiliser les parties prenantes à l'urgence d'agir sur les changements climatiques en Afrique centrale, à partager les connaissances issues des expériences liées aux changements climatiques et à faire connaître le concept d'adaptation, souvent subordonné à celui d'atténuation. Quatre séances parallèles se sont intéressées aux thèmes suivants : le renforcement des capacités et la simplification des procédures ; les effets socio-économiques et les enjeux de gouvernance de la REDD ; l'adaptation des sociétés et des forêts aux changements climatiques ; ainsi que les nouvelles initiatives et projets en cours. Cette deuxième édition de la Journée des forêts d'Afrique centrale était organisée par le bureau régional du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR). Rapport de l'événement : www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/cop/fd2_cameroon/report/FD2+Central+Africa+summary+report.pdf

3^e réunion du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD

Washington (États-Unis)
29 et 30 octobre 2009

Rappel : Le programme ONU-REDD est une initiative conjointe de la FAO, du PNUE et du PNUD, lancée en réponse à l'inclusion de la Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) dans le Plan d'action de Bali (CP-13 ; déc. 2007). Ce programme vise à aider les PED à se préparer à sa mise en œuvre tout en soutenant l'élaboration d'orientations et d'approches normalisées fondées sur des données scientifiques.

La troisième réunion du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD a été marquée par l'adhésion de cinq nouveaux pays au programme ONU-REDD et l'approbation du programme national du Panama.

L'Argentine, le Cambodge, l'Équateur, le Népal et le Sri Lanka se sont joints aux neuf pays pilotes du programme. Ce sont les premiers pays à demander officiellement à participer à l'ONU-REDD, tandis qu'une vingtaine d'autres pays ont démontré un intérêt à le faire. Ces nouveaux membres souhaitent bénéficier de l'expertise du programme, notamment en ce qui concerne les enjeux associés à la mesure, à l'évaluation, au rapport et à la vérification, et à la consultation des acteurs de la société civile et des communautés autochtones. L'Argentine, qui partage des forêts avec deux pays membres (la Bolivie et le Paraguay), souhaite par ailleurs instaurer une initiative REDD régionale fondée sur la coopération interétatique.

Le Conseil d'orientation a approuvé un financement de 5,3 millions \$ US pour soutenir le programme national du Panama. L'approbation du financement pour le Panama porte le total des investissements du programme ONU-REDD à 37,4 millions \$ pour sa première année d'opération. Le Danemark a annoncé un don de 2 millions \$, devenant ainsi le deuxième plus grand pays donateur, après la Norvège.

Quatre représentants de la société civile se sont joints au Conseil d'orientation dont tous les sièges sont maintenant comblés. Ces délégués proviennent d'organisations préoccupées par les populations vulnérables, le développement rural durable, les enjeux environnementaux et les droits humains. Ils représentent respectivement l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les pays industrialisés.

Sources

Compte-rendu. ONU-REDD.

www.un-redd.org/PolicyBoard/3rdPolicyBoard/tabid/2151/language/en-US/Default.aspx

Communiqué de presse. ONU-REDD.

www.un-redd.org/NewsCentre/ThirdPolicyBoardPressRelease/tabid/2032/language/en-US/Default.aspx

Eau

3^e réunion du Groupe euro-méditerranéen d'experts sur l'eau

Madrid (Espagne)

25 février 2010

Rappel: Lancée à l'occasion du sommet de Paris en juillet 2008, l'Union pour la Méditerranée (UpM) réunit 44 pays d'Europe et du pourtour méditerranéen. En décembre de la même année, la Conférence ministérielle sur l'eau de l'UpM a adopté les orientations d'une Stratégie pour l'eau en Méditerranée (SEM) et créé le Groupe Expert Eau (GEE) afin d'en poursuivre l'élaboration, de concourir à sa mise en œuvre et d'en assurer le suivi.

La troisième réunion du Groupe Expert Eau (GEE) a permis de valider, d'un point de vue politique et technique, la version préliminaire de la Stratégie pour l'eau en Méditerranée (SEM). Cette version a été préparée par le Groupe technique de rédaction (GTR), présidé par l'Espagne, à la demande des experts du GEE-2 (Le Caire, 4 novembre 2009).

La Stratégie, dont l'objectif est d'apporter des réponses aux principaux défis dans le domaine de l'eau en Méditerranée, doit regrouper quatre chapitres thématiques abondant : 1) la gouvernance de l'eau ; 2) les changements climatiques ; 3) l'optimisation du financement et des instruments appropriés ; et 4) la gestion efficace de la demande en eau.

Le GEE, qui est constitué de représentants des gouvernements ainsi que d'organisations internationales et non gouvernementales, a souligné la qualité du document, tout en recommandant qu'un plan d'actions, qui fixe les objectifs et les échéances des projets que les pays mettront en place dans le cadre de la SEM, accompagne le document. Ils demandent également que les commentaires exprimés par les pays et les observateurs soient pris en compte pour enrichir la prochaine version.

La Stratégie pour l'eau en Méditerranée sera présentée lors de la prochaine Conférence ministérielle sur l'eau de l'UpM, du 12 au 14 avril 2010 à Barcelone (Espagne).

Sources

Page de la GEE-3. UpM.

www.ufm-water.net/meetings/weg3

Page de la GEE-2. UpM.

www.ufm-water.net/meetings/weg2

Déclaration ministérielle de Jordanie. UpM.

[www.medaquaministerial2008.net/dcl/Water - EN_FINAL_265-08_.pdf/download](http://www.medaquaministerial2008.net/dcl/Water_-_EN_FINAL_265-08_.pdf/download)

L'Union pour la Méditerranée se dote d'un secrétariat

L'Union pour la Méditerranée (UpM) vient de franchir deux étapes importantes avec la désignation, le 25 janvier 2010, de son premier secrétaire général, M. Ahmad Massadeh, ambassadeur de Jordanie auprès de l'Union européenne, suivie par l'inauguration, le 4 mars, de son secrétariat dans le Palais de Pedralbés, à Barcelone. L'aménagement du siège de l'UpM marque un tournant dans le développement de l'organisation qui peut désormais s'affairer à mettre en place des projets concrets de coopération régionale sur le pourtour de la Méditerranée, notamment pour la dépollution, le déploiement d'énergies renouvelables, les transports, l'enseignement supérieur et la recherche.

Sources

Communiqué. France Diplomatie.

www.diplomatie.gouv.fr/fr/union-pour-mediterranee-deplacement-bernard-kouchner-barcelone-04.03.10_80577.html

Communiqué. France Diplomatie.

www.diplomatie.gouv.fr/fr/designation-ahmad-massadeh-comme-secretaire-general-union-pour-mediterranee-26.01.10_79311.html

8^e Assemblée générale mondiale du Réseau international des organismes de bassin (RIOB)

Dakar (Sénégal)

20 au 23 janvier 2010

Placée sous le thème de l'adaptation aux conséquences des changements climatiques sur les cycles hydrologiques des bassins fluviaux, des lacs et des aquifères, la huitième Assemblée générale mondiale du Réseau international des organismes de bassin (RIOB) a conduit à l'adoption de la *Déclaration de Dakar*.

Cette déclaration réaffirme l'importance de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et recommande : 1) la mise en place de politiques et mécanismes d'adaptation au niveau des bassins versants et des aquifères ; 2) une nouvelle approche de gestion de l'eau fondée sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs dans chaque bassin ; 3) une nouvelle approche des usages de l'eau en agriculture ; 4) l'amélioration de l'assainissement ; 5) le renforcement de la coopération entre les pays riverains pour assurer la bonne gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers ; 6) l'amélioration de la connaissance des ressources en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages ; 7) une réelle mobilisation partenariale basée sur la participation des acteurs et de la société civile ; et 8) la contribution des usagers au financement de l'eau.

Par ailleurs, l'Assemblée a adopté d'autres résolutions dans lesquelles elle constate les progrès réalisés depuis l'adoption de ses nouveaux statuts en 2000, en particulier dans le cadre de son programme associé avec le Partenariat mondial de l'eau (*GWP* pour *Global Water Partnership*, en anglais), devenu le Plan pluriannuel d'actions du RIOB, et la création et le développement des réseaux régionaux d'organismes de bassin (RRBO). À cet effet, l'Assemblée recommande que les RRBO



Ouverture de la huitième AG du RIOB en présence du président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade.

Photo : RIOB

noient des liens plus étroits avec les partenariats régionaux du GWP de leur région respective. L'Assemblée souhaite que de nouvelles initiatives soient prises en matière de formation des cadres et techniciens des organismes de bassin, dont la création, en 2010, d'une Académie du RIOB qui proposera une formation à distance et facilitera l'échange de bonnes pratiques. Notant le succès du *Manuel INBO/GWP de gestion intégrée par bassin*, le RIOB envisage de produire un deuxième manuel portant sur la gestion des bassins transfrontaliers, ainsi qu'un guide de gestion des aquifères transfrontaliers.

Cinq tables rondes, dont l'Assemblée a fait siennes les recommandations, ont abordé : 1) les cadres institutionnels d'intervention des organismes de bassin ; 2) la prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les inondations et les sécheresses ; 3) les réseaux de surveillance et d'alerte ; 4) l'élaboration des plans de gestion de bassin et des programmes d'intervention des organismes de bassin et leur financement ; et 5) la participation des autorités locales, des usagers et du public.

Plus de 260 représentants d'organismes de bassin versant, d'administrations de l'eau, d'organisations multilatérales, de commissions ou autorités internationales de bassins transfrontaliers ainsi que des experts de l'eau venus de 41 pays ont participé à ces diverses activités. La prochaine réunion du RIOB est prévue à Megève (France), du 22 au 24 septembre 2010.

Sources

Page de la 8^e AG. RIOB.

www.riob.org/spip.php?article111

Résumé des travaux. RIOB.

www.riob.org/IMG/pdf/AG-RIOB_Dakar_ResumeTravaux.pdf

Déclaration de Dakar. RIOB.

www.riob.org/IMG/pdf/AG_RIOB_DAKAR_2010_-_DECLARATION_DE_DAKAR_-_Version_FINALE_-_FRA_.pdf

Résolutions finales. RIOB.

www.inbo-news.org/IMG/pdf/AG_RIOB_DAKAR_2010_Resolutions_finales_-_VERSION_FINALE_-_FRA_.pdf

4^e Assemblée générale du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB)

Dakar (Sénégal)

19 janvier 2010

Organisé dans le cadre de l'Assemblée générale mondiale du RIOB, la quatrième Assemblée générale du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB) a constaté les avancées dans la gestion des bassins transfrontaliers africains. Le président du RAOB a fait part des défis qui attendent l'organisation, dont l'intégration rapide des bassins nord-africains, et proposé un rapprochement formel avec le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW, en anglais) et l'Union africaine.

L'AG a approuvé six résolutions portant, notamment, sur : 1) le développement et la mise en œuvre rapide de mécanismes durables de financement des organismes africains de bassin ; 2) la conduite d'une réflexion avec l'AMCOW pour élaborer un protocole de coopération ; et 3) le financement des plans d'actions sous-régionaux et des programmes à venir.

L'AG a donné suite à la demande, formulée par l'Union africaine, d'accorder une importance particulière au massif du Fouta Djallon et demandera à l'AMCOW de considérer son programme régional d'aménagement intégré comme prioritaire.

Au cours des échanges, les délégués ont appuyé la poursuite des deux principaux projets du RAOB, soit la mise en place d'indicateurs de performance des bassins transfrontaliers africains (KPI) et le Système africain d'information sur l'eau (SADIEau).

Soixante-cinq délégués représentant des organismes de bassin, des organisations internationales et des gouvernements de 11 pays ont participé à cette assemblée. Le RAOB demeure présidé par l'Afrique du Sud, en attendant l'Assemblée générale extraordinaire qui doit avoir lieu à Johannesburg dans le courant de l'année.

Sources

Page de l'AG. RAOB.

www.riob.org/spip.php?rubrique207&lang=fr

Conclusions de l'AG du RAOB.

www.riob.org/IMG/pdf/RAOB-conclusions-AG2010-fr-prov2.pdf



Début des travaux de l'AG du RAOB.

Photo : RIOB

1^{re} rencontre des Organisations de bassin d'Amérique latine et des Caraïbes

Foz do Iguaçu (Brésil)

18 et 20 nov. 2009

Créé en 1998, le Réseau latino-américain des organismes de bassin (RELOB) a organisé sa première rencontre, depuis sa restructuration, à l'initiative du Réseau brésilien des organismes de bassin (REBOB). Dans le but de renforcer la gestion intégrée des ressources en eau en Amérique latine et dans les Caraïbes, le conseil exécutif du réseau latino-américain a discuté et évalué une proposition de plan de travail pour les années 2010 et 2011, sans toutefois l'adopter.

Quelques 200 participants, dont des représentants d'organisations de bassins, d'organismes internationaux et d'usagers, se sont réunis pour échanger sur la gestion des bassins versants. Quatre tables rondes ont structuré cette rencontre.

Source

Page de la rencontre. RIOB.

www.riob.org/spip.php?article173

RELOC News. ROIB.

www.riob.org/IMG/pdf/InformativoRELOC-News-01-Espanol-2.pdf

5^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Genève (Suisse)

10 au 12 nov. 2009

Rappel : Signée en 1992 et entrée en vigueur en 1996, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux fixe le cadre de la coopération internationale entre les pays membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE). Elle vise à renforcer les mesures nationales en matière de prévention, de contrôle et de réduction de la pollution des cours d'eau transfrontières et à assurer une utilisation rationnelle des ressources en eau dans une perspective de développement durable.

La cinquième session de la Conférence des Parties (CP-5) à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux a adopté le *Guide de mise en œuvre de la Convention*. Ce document stratégique, qui a pour but de servir de cadre de référence à l'intention des Parties et des parties prenantes, explique les bases juridiques, techniques et pratiques de la Convention et fournit des exemples d'expériences.

En se focalisant sur les défis et les occasions de coopération en matière d'eaux transfrontières, cette session a fait ressortir la nécessité de mettre en place et d'encourager un mécanisme d'interprétation et de mise en œuvre pour aider les Parties à éviter ou à régler leurs différends. À cette fin, la CP a accordé au conseil juridique de la Convention le mandat de dégager des options pour la création d'un mécanisme d'appui à la mise en œuvre et au respect des engagements. Des propositions à ce sujet seront soumises à la CP-6.

Les Parties se sont également entendues sur une feuille de route à suivre pour assurer la deuxième évaluation des rivières, des lacs et des eaux souterraines transfrontalières en Europe. Cette deuxième évaluation permettra de comprendre comment la Convention est mise en œuvre et d'identifier les progrès réalisés pour gérer et protéger durablement les eaux transfrontalières. Cette évaluation sera présentée lors de la septième conférence ministérielle « Environnement pour l'Europe », qui aura lieu à Astana (Kazakhstan) en 2011.

En 2012, la Conférence des Parties est fermement disposée à mettre en vigueur les amendements de 2003, pour que la Convention sur l'eau soit ouverte à l'adhésion de n'importe quel pays membre des Nations unies.

Par ailleurs, la CP-5 a vu l'adoption d'un *Guide sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques* qui appelle dès à présent les pays à travailler de manière conjointe, concertée et efficace pour développer des stratégies d'adaptation. Pour atteindre ses objectifs, le guide offre des conseils aux pays, et s'appuie sur des projets pilotes et sur une plateforme pour l'échange d'expériences concernant les impacts des changements climatiques sur les bassins transfrontaliers.

La date et le lieu exacts de la CP-6, qui doit avoir lieu en 2012, n'ont pas été décidés.

Sources

Page de la CP-5. CEE.

www.unece.org/env/water/mop5.htm

Ordre du jour. CEE.

www.unece.org/env/documents/2009/Wat/mp_wat/ECE_MP.WAT_28_F.pdf

Guide de mise en œuvre. CEE.

www.unece.org/env/documents/2009/Wat/mp_wat/ECE_mp.wat_2009_L2_%20E.pdf

Guide d'adaptation au changement climatique. CEE.

www.unece.org/env/water/publications/documents/Guidance_water_climate.pdf



Échanges lors du segment de haut niveau.

Photo : CEE

Cette rubrique présente les dernières études, documents de référence et rapports officiels dans le domaine de l'écopolitique mondiale.

Les enseignements de la Conférence de Copenhague sur le climat

IEPF, févr. 2010, 14 p.

www.iepf.org/ressources/ressources-pub-desc.php?id=359

Cette note de décryptage jette un regard original sur la Conférence de Copenhague dont les multiples proclamations d'échecs ou de succès sont à relativiser. Les auteurs soulignent que beaucoup d'interrogations, par exemple sur l'avenir du Protocole de Kyoto, n'ont pas trouvé de réponses et que de nouvelles incertitudes ont émergé. Même l'avenir de l'Accord de Copenhague et sa mise en œuvre sont incertains.

La finance du carbone à l'échelle de la cité

Banque mondiale, janv. 2010, 78 p.

http://siteresources.worldbank.org/INTCARBONFINANCE/Resources/A_city-wide_approach_to_carbon_finance.pdf
(en anglais)

Rédigé à l'intention des administrations municipales, *A City-Wide Approach to Carbon Finance* propose un programme dont les villes peuvent se doter afin d'avoir accès aux marchés d'échange de crédits de carbone. Selon ce document de la Banque mondiale, les villes sont responsables de plus de 70% des émissions de GES alors que moins de 1% des projets enregistrés au Mécanisme de développement propre (MDP) sont issus des administrations municipales. L'approche *City-Wide* propose d'y remédier en déployant un programme multisectoriel de réduction de GES.

Énergie et territoires ou comment construire les territoires de demain face à la nouvelle donne climatique et énergétique

IEPF, 2010, 176 p.

www.iepf.org/media/docs/publications/350_LEF86_ademe_WEB.pdf

Ce numéro de *Liaison Énergie-Francophonie* présente des solutions en termes d'aménagement du territoire et d'utilisations des sols dans un contexte de changements climatiques. Une révision de ces processus s'impose, surtout dans les pays en développement. L'urbanisation rapide et chaotique des villes expose les populations à des catastrophes. Pour remédier aux anciennes façons de faire, cette publication de l'IEPF présente un grand nombre de solutions : mise en place de mesures économiques adaptées, les énergies renouvelables comme outils de développement du territoire, renforcement du rôle des espaces verts, renouvellement de la conception des systèmes de gestion du territoire, morphologie urbaine et efficacité énergétique des villes, gouvernance participative et choix énergétiques. Plus d'une vingtaine d'articles et d'encadrés illustrent ces solutions. De nombreux spécialistes provenant de disciplines telles que l'urbanisme, l'ingénierie, l'économie et l'architecture ont participé à la rédaction de ce numéro spécial de *LEF* réalisé avec le concours de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Le captage du CO₂

Éd. TECHNIP, 2010, 160 p.



Cet ouvrage rédigé par cinq ingénieurs français décrit de façon exhaustive les trois techniques actuelles de captage du carbone : l'extraction du CO₂ contenu dans les fumées industrielles ; la combustion de l'oxygène pour obtenir des fumées concentrées en carbone ; et l'extraction du carbone du combustible initial. Chaque méthode a ses propres contraintes tout au long du processus, qui va du captage au transport, puis au stockage. Un chapitre aborde également les coûts des projets, qui demeurent très élevés dus au fait que

les projets de captage du carbone sont encore au stade de recherche et de développement. Ces coûts devraient toutefois diminuer à l'horizon 2020-2030, lorsque les technologies seront à maturité.

Éthique et changement climatique

Éd. Le Pommier, 2009, 198 p.

Ce livre présente le résumé d'un colloque sur les questions morales soulevées par les changements climatiques ayant réuni à Paris, en 2009, un bouquet de personnalités aux origines académiques diverses : philosophie, climatologie, astrophysique, économie et théologie. Le livre accorde une place prépondérante à la réflexion philosophique et théologique que peut générer la nouvelle donne climatique, et ce, avec toutes les certitudes et incertitudes qui l'entourent. Le chapitre intitulé « Table ronde » propose une synthèse des différents points de vue abordés au cours du colloque. À la toute fin de l'ouvrage, trois réflexions nourries par d'autres spécialistes qui n'ont pas participé au colloque viennent enrichir le débat.

Les changements climatiques dans les zones arides : comment y faire face

Oekom, 2009, 245 p.

www.desertifikation.de/fileadmin/user_upload/pressematerial/Running_dry_extract.pdf (en anglais)

Cet ouvrage de la coopération allemande (GTZ), publié en anglais sous le titre *Running dry? Climate Change in drylands and how to cope with it*, dresse un portrait des changements climatiques dans les zones arides et propose des façons d'y faire face. Les auteurs présentent une analyse détaillée des liens qui unissent le processus de désertification aux changements climatiques. Parmi les mécanismes de réactions et d'interactions qui lient ces deux phénomènes, ils soulignent qu'en plus de libérer du carbone, la perte de biomasse résultant de la désertification des zones arides affecte la température, l'humidité du sol, le régime des précipitations et la vitesse des vents. Ces modifications au niveau local viennent à leur tour exacerber les changements climatiques globaux et inversement. Parce que ces modifications climatiques nuisent aux économies pastorales et agricoles des régions situées en zone aride, l'ouvrage explique comment un aménagement durable des sols peut en réduire les répercussions et quelles sont les techniques qui peuvent être mises à contribution.

Protéger la santé des changements climatiques

OMS, déc. 2009, 36 p.

http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789241598880_eng.pdf (en anglais)

Ce rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), publié en anglais sous le titre *Protecting Health From Climate Change*, énumère les risques que représentent les changements climatiques pour la santé humaine. Pénurie d'eau, malnutrition, augmentation en fréquence et en intensité des tempêtes, inondations et vagues de chaleur. Autant de problèmes environnementaux qui ont de lourds impacts sur le plan sanitaire. Le rapport souligne que les changements climatiques favorisent la migration vers de nouvelles régions de maladies infectieuses auxquelles les populations ne sont pas préparées. Pour contrecarrer ces catastrophes sanitaires, de nouvelles politiques doivent être mises en place, telles que le renforcement des services de santé, l'inclusion des questions de santé dans le débat sur les changements climatiques et la mobilisation de la communauté médicale internationale.

Synthèse scientifique des impacts de l'acidification des océans sur la biodiversité marine

CDB, déc. 2009, 63 p.

www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-46-en.pdf (en anglais)

Ce rapport fait la synthèse de la littérature scientifique sur les effets potentiels de l'acidification des océans sur la biodiversité marine. Il présente les niveaux d'acidification actuels de même que les tendances à venir dans les mers tropicales, tempérées et arctiques. Fait important, le rapport révèle une diminution des minéraux carbonatés, dont dépendent plusieurs plantes et les animaux marins. Le phénomène est si marqué que l'océan Arctique devrait connaître des carences importantes en minéraux carbonatés dès 2032. À plus long terme, soit d'ici 2100, 70% des coraux d'eaux froides, qui représentent des habitats essentiels pour plusieurs espèces commerciales de poissons, souffriront de l'acidité accrue des eaux.

Études de cas pour l'équilibre climatique

PNUE, déc. 2009, 27 p.

www.unep.org/pdf/CN-Net_case_studies.pdf (en anglais)

L'expression *Climate Neutral* s'applique aux initiatives qui ne produisent aucune émission nette de GES, ce qui peut être réalisé en réduisant au maximum ses émissions puis en compensant les émissions irréductibles en achetant des crédits de carbone. Ce guide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) présente plusieurs études de cas de pays ou d'organisations qui ont tenté l'expérience. On y découvre ainsi que l'Islande a entrepris de convertir son imposante flotte de bateaux de pêche aux biocarburants, alors qu'à l'autre bout du monde, un autre État insulaire, les Maldives, a fait le choix des énergies vertes en érigeant 155 éoliennes et en construisant une usine de biomasse alimentée aux cosses de noix de coco. Publié en anglais sous le titre *A Case for Climate Neutrality*.

Examen des faits qui relient les écosystèmes pastoraux aux changements climatiques

FAO, nov. 2009, 50 p.

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/012/i1135e/i1135e00.pdf> (en anglais)

Ce document de synthèse, publié en anglais sous le titre *Review of Evidence on Drylands Pastoral Systems and Climate Change*, avance que les milieux agricoles et pastoraux des zones arides possèdent un potentiel de séquestration de gaz carbonique qu'il faut exploiter. Partant du principe que le sol constitue le plus vaste puits de carbone de la planète (bien plus que les forêts), les auteurs indiquent comment il est possible d'accroître sa capacité de captage, par exemple en évitant que le bétail ne retourne dans des pâturages fragiles. En préservant les herbages, la gestion des terres pastorales garantit une meilleure alimentation au bétail tout en atténuant la désertification.

Examen des liens entre commerce et environnement

CNUCED, nov. 2009, 230 p.

www.unctad.org/en/docs/ditcted20092_en.pdf (en anglais)

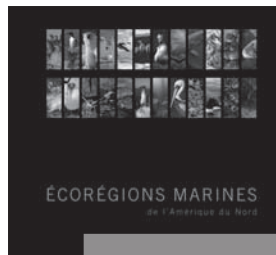
L'édition 2009-2010 du *Trade and Environment Review* de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) révèle que le coût macroéconomique de la réduction des GES n'est pas le défi climatique le plus difficile à surmonter. Le principal défi serait plutôt le manque de politiques, de règlements et d'infrastructures institutionnelles susceptibles de soutenir la transition vers des pôles de croissance durables dans les économies des PED.

Ces pôles doivent à la fois apporter des revenus à long terme aux populations, garantir une égalité des chances pour tous et paver la voie vers l'autonomie financière des pays en question. Les possibilités présentées dans le rapport sont nombreuses : politiques de réduction de l'utilisation des combustibles fossiles, accélération du transfert des technologies vertes, libéralisation des échanges des biens et services, augmentation de la circulation des flux financiers. Les trois pôles identifiés sont l'agriculture durable, l'efficacité énergétique et l'emploi des énergies renouvelables pour stimuler le développement rural.

Écorégions marines de l'Amérique du Nord

CCE, 2009, 199 p.

www.cec.org/Storage/83/7833_MarineEcoregions-web_fr.pdf



Cet ouvrage de la Commission de coopération environnementale (CCE) propose une nouvelle classification uniformisée des régions océaniques et côtières d'Amérique du Nord. Ce cadre était nécessaire afin de mieux comprendre l'interconnectivité des régions océaniques nord-américaines afin d'en préserver les écosystèmes. Il découpe l'Amérique du Nord en 24 régions qui se distinguent par leurs caractéristiques océanographiques et leur biodiversité. Des fiches détaillées présentent chaque écorégion, les activités humaines qui les affectent et les espèces en péril qui y vivent. Cet ouvrage est l'aboutissement de travaux amorcés en 2002 par le groupe de spécialistes des sciences de la mer de la CCE.

Sur la toile

Atlas environnemental de l'Amérique du Nord

www.cec.org/atlas/fr.html

Ce site de la Commission de coopération environnementale (CCE) présente, à l'aide de couches cartographiques, une série de métadonnées sur l'environnement nord-américain. Il suffit de cocher les éléments désirés dans le menu de gauche pour faire apparaître les écosystèmes terrestres ou marins, visualiser l'aire de répartition d'une espèce menacée ou les parcs nationaux du Canada, des États-Unis et du Mexique. De même, il suffit d'un clic pour faire apparaître les zones humides, les biomes humains ou leur influence sur les écosystèmes. Une ressource essentielle pour les biologistes nord-américains.



La biodiversité en français !

www.cbd.int

En novembre 2009, l'OIF/IEPF et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont signé un Protocole d'accord visant à collaborer, entre janvier 2010 et janvier 2012, pour promouvoir l'Année internationale de la biodiversité (AIB) et l'Année internationale des forêts.

Dans le cadre de sa contribution à l'AIB, l'IEPF, en rapport avec les objectifs et les activités de son programme « Négociations internationales sur l'environnement et le développement durable », appuie le Secrétariat de la CDB dans la réalisation des activités suivantes : traduction de la page d'accueil principale du Secrétariat (www.cbd.int) et des pages d'entrées aux portails principaux ; traduction du portail de l'AIB (www.cbd.int/2010) ; traduction du site de la CP-10 (www.cbd.int/CdP10) ; traduction de guides/ressources et de leurs pages d'accès ; traduction des autres sections importantes du site (profils de pays, etc.) et des principaux contenus de base de données.

Liste des acronymes

Cette liste présente les acronymes les plus fréquemment utilisés. Les termes anglais sont en italiques.

AIBT	Accord international sur les bois tropicaux	<i>ITTA</i>	<i>International Tropical Timber Agreement</i>
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau	<i>AMCOW</i>	<i>African Ministers' Council on Water</i>
APA	Accès et partage des avantages issus de l'utilisation de la biodiversité	<i>ABS</i>	<i>Access and Benefit-sharing</i>
CAHOSCC	Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques	<i>CAHOSCC</i>	<i>Conference of African Heads of State and Government on Climate Change</i>
CAL	Communautés autochtones et locales	<i>ILC</i>	<i>Indigenous and local communities</i>
CCE	Commission de coopération environnementale	<i>CEC</i>	<i>Commission for Environmental Cooperation</i>
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	<i>UNFCCC</i>	<i>UN Framework Convention on Climate Change</i>
CDB	Convention sur la diversité biologique	<i>CBD</i>	<i>Convention on Biological Diversity</i>
CDD	Commission du développement durable	<i>CSD</i>	<i>Commission on Sustainable Development</i>
CIBT	Conseil international des bois tropicaux	<i>ITTC</i>	<i>International Tropical Timber Council</i>
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale	<i>CIFOR</i>	<i>Center for International Forestry Research</i>
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	<i>CITES</i>	<i>Convention on International Trade in Endangered species of Wild Fauna and Flora</i>
CLD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification	<i>CCD</i>	<i>United Nations Convention to Combat Desertification</i>
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	<i>CMS</i>	<i>Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals</i>
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement	<i>UNCTAD</i>	<i>United Nations Conference for Trade and Development</i>
CP	Conférence des Parties	<i>COP</i>	<i>Conference of the Parties</i>
CP/RP	Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties	<i>COP/MOP</i>	<i>Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties</i>
CPCC	Consentement préalable donné en connaissance de cause	<i>PIC</i>	<i>Prior informed consent</i>
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations unies	<i>ECOSOC</i>	<i>UN Economic and Social Council</i>
ExCA/FMME	Session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement	<i>GCSS/GMEF</i>	<i>Special Session of the Governing Council/Global Ministerial Environment Forum</i>
ExCP	Réunion extraordinaire de la Conférence des Parties	<i>ExCOP</i>	<i>Extraordinary meeting of the Conference of the Parties</i>
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	<i>GEF</i>	<i>Global Environment Facility</i>
FIC	Fonds d'investissement pour le climat	<i>CIF</i>	<i>Climate Investment Funds Partnership Forum</i>
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts	<i>UNFF</i>	<i>United Nations Forum on Forests</i>
GEE	Groupe euro-méditerranéen d'experts sur l'eau	<i>WEG</i>	<i>Water Expert Group</i>
GGE	Groupe de gestion de l'environnement	<i>EMG</i>	<i>Environmental Management Group</i>
GGQ	Groupes de gestion des questions d'intérêt	<i>IMG</i>	<i>Issue Management Groups</i>
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat	<i>IPCC</i>	<i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i>
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	<i>IWRM</i>	<i>Integrated Water Resources Management</i>
GT8j	Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8(j) et les dispositions connexes	<i>WG8j</i>	<i>Ad Hoc Open-ended Intersessional Working Group on Article 8(j) and related provisions</i>
GTACLT	Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme	<i>AWG-LCA</i>	<i>Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action</i>
GTAPA	Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages	<i>WG-ABS</i>	<i>Ad Hoc Open-ended Working Group on Access and Benefit-sharing</i>

GTPK	Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto	AWG-KP	Ad Hoc Working Group on Further Commitments for Annex I Parties under the Kyoto Protocol
GTR	Groupe technique de rédaction	TDG	Technical Drafting Group
IJNC	Instrument juridiquement non contraignant pour tous les types de forêt	NLBI	Non-legally Binding Instrument on All Types of Forests
IPBES	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
MDP	Mécanisme pour un développement propre	CDM	Clean Development Mechanism
MOC	Mise en œuvre conjointe	JI	Joint Implementation
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	NAMA	Nationally appropriate mitigation actions
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux	ITTO	International Tropical Timber Organization
OMC	Organisation mondiale du commerce	WTO	World Trade Organization
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement	MDG	Millennium Development Goals
OMM	Organisation météorologique mondiale	WMO	World Meteorological Organization
OSAST	Organe subsidiaire d'avis scientifique et technique	SBSTA	Subsidiary Body on Scientific and Technological Advice
OSMO	Organe subsidiaire de mise en œuvre	SBI	Subsidiary Body for Implementation
REDD+	REDD plus la conservation, la gestion durable des forêts et le renforcement des stocks de carbone forestiers	REDD-plus	REDD and the role of conservation, sustainable management of forests and enhancement of forest carbon stocks
URCE	Unité de réduction certifiée des émissions	CER	Certified emissions reduction
UTCATF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	LULUCF	Land use, land-use change and forestry

Ne ratez aucun numéro d'*Objectif Terre*!

Pour recevoir les avis courriel du *bulletin de liaison du développement durable de l'espace francophone*, remplissez le formulaire d'abonnement à cette adresse :

www.iepf.org/abonnement-revues.php

Objectif Terre peut être téléchargé gratuitement sur les sites de l'IEPF (www.iepf.org/ressources) et de l'Observatoire de l'écopolitique internationale (www.oei.ihqeds.ulaval.ca).



L'agenda international présente les principaux événements à venir dans le domaine de l'écopolitique mondiale.

Francophonie

- 5 au 8 juillet 2010 – Dakar (Sénégal)
XXXVI^e session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/activites_apf.pdf
- 14 au 23 sept. 2010 – Paris (France)
14^e école d'été et 15^e colloque sur l'évaluation environnementale du SIFEE
www.siffee.org/Paris_2010/Paris_2010.htm
- 20 et 21 oct. 2010 – Montreux (Suisse)
26^e Conférence ministérielle de la Francophonie
www.francophonie.org/26e-Conference-ministerielle-de-la.html
- 22 au 24 oct. 2010 – Montreux (Suisse)
XIII^e Sommet de la Francophonie
www.francophoniemontreux2010.ch/front/home

Gouvernance

- 17 au 19 mai 2010 – New York (États-Unis)
1^{er} comité préparatoire de Rio +20
www.un.org/esa/dsd/rio20/index.shtml
- 24 au 28 mai 2010 – Punta del Este (Uruguay)
4^e Assemblée du FEM
www.thegef.org/gef/node/2350
- 27 au 28 mai 2010 – Paris (France)
Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres
www.oecd.org
- 25 et 26 juin 2010 – Muskoka (Canada)
Sommet du G8
<http://g8.gc.ca/fr/accueil/>
- 26 et 27 juin 2010 – Toronto (Canada)
Sommet du G20
<http://g20.gc.ca/fr/accueil/>
- 28 juin au 23 juill. 2010 – Genève (Suisse) et New York (États-Unis)
Session de fond 2010 du Conseil économique et social (ECOSOC)
www.un.org/fr/ecosoc/

Biodiversité

- 7 et 8 mai 2010 – Nairobi (Kenya)
Consultation scientifique régionale « Afrique » sur l'IPBES
<http://ipbes.net/regional-consultations.html>
- 10 au 21 mai 2010 – Nairobi (Kenya)
14^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB
www.cbd.int/sbstta14
- 7 au 11 juin 2010 – Busan (Corée du Sud)
3^e réunion intergouvernementale spéciale pour une Plateforme science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES-3)
<http://ipbes.net/3rd-meeting-on-ipbes.html>
- 10 au 16 juillet 2010 – Montréal (Canada)
9^e réunion (suite) du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages
www.cbd.int/doc/?meeting=ABSWG-09-2ND
- 11 au 15 octobre 2010 – Nagoya (Japon)
5^e réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
www.cbd.int/mop5

- 18 au 29 octobre 2010 – Nagoya (Japon)
10^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB
www.cop10.jp

Changements climatiques

- 28 mai au 30 mai 2010 – Bonn (Allemagne)
1^{er} congrès mondial sur les villes et l'adaptation aux changements climatiques
<http://resilient-cities.iclei.org/bonn2010/home/>
- 31 mai au 9 juin 2010 – Bonn (Allemagne)
32^e session des organes subsidiaires à la CCNUCC
<http://unfccc.int/meetings/sb32/items/5573.php>
- 1^{er} au 11 juin 2010 – Bonn (Allemagne)
10^e session du GTACLT et 12^e session du GTPK
<http://unfccc.int/meetings/sb32/items/5573.php>
- 11 au 14 oct. 2010 – Pusan (Corée du Sud)
32^e session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat
www.ipcc.ch

Désertification

- 5 juin 2010 – Bonn (Allemagne)
Land Day 2
www.unccd.int/publicinfo/landday/2010/menu.php
- 16 au 20 août 2010 – Fortaleza (Brésil)
Deuxième conférence internationale : climat, durabilité et développement dans les régions semi-arides
www.icid18.org/index.php
- nov. 2010 – Bonn (Allemagne)
9^e session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre (CRIC)
www.unccd.int

Forêts

- 3 au 7 mai 2010 – Palenque (Mexique)
25^e session de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord
www.fs.fed.us/global/nafc/nafc_reports/nafcreports.htm
- 4 au 8 oct. 2010 – Rome (Italie)
20^e session du Comité des forêts de la FAO (COFO)
www.fao.org/forestry/57758/en/
- 13 au 18 déc. 2010 – Yokohama (Japon)
46^e session du Conseil international des bois tropicaux (OIBT)
www.itto.int/fr/upcoming_meetings/

Eau

- 8 au 10 juin 2010 – Dushanbe (Tadjikistan)
Dialogue de haut niveau sur l'examen de mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur « l'eau, source de vie »
<http://waterconference2010.tj/>
- 28 juin au 2 juill. 2010 – Singapour (Singapour)
Semaine internationale de l'eau à Singapour
www.siwww.com.sg/
- 5 au 9 juillet 2010 – Paris (France)
19^e session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) de l'UNESCO
www.unesco.org/water/ihp/index_fr.shtml
- 5 au 11 sept. 2010 – Stockholm (Suède)
Semaine mondiale de l'eau de Stockholm
www.worldwaterweek.org
- 22 au 24 sept. 2010 – Megève (France)
Assemblée générale mondiale du RIOB
www.riob.org

Organisation internationale de la Francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle compte à ce jour cinquante-six États et gouvernements membres et quatorze observateurs. Présente sur les cinq continents, elle représente près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies.

L'OIF apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de coopération multilatérale, conformément aux grandes missions tracées par le Sommet de la Francophonie : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

56 États et gouvernements membres

Albanie • Arménie • Principauté d'Andorre • Royaume de Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Cap-Vert • République centrafricaine • Chypre • Communauté française de Belgique • Comores • Congo • République démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • Ex-République yougoslave de Macédoine • France • Gabon • Ghana • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Principauté de Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam •

14 observateurs

Autriche • Croatie • Géorgie • Hongrie • Lettonie • Lituanie • Mozambique • Pologne • République tchèque • Serbie • Slovaquie • Slovénie • Thaïlande • Ukraine •

Contacts

Secrétariat général
28, rue de Bourgogne
75007 Paris (France)
Téléphone : (33) 1 44 11 12 50
Télécopie : (33) 1 44 11 12 87
Courriel : oif@francophonie.org
www.francophonie.org

Administration et coopération
13, quai André-Citroën
75015 Paris (France)
Téléphone : (33) 1 44 37 33 00
Télécopie : (33) 1 45 79 14 98
Courriel : com@francophonie.org